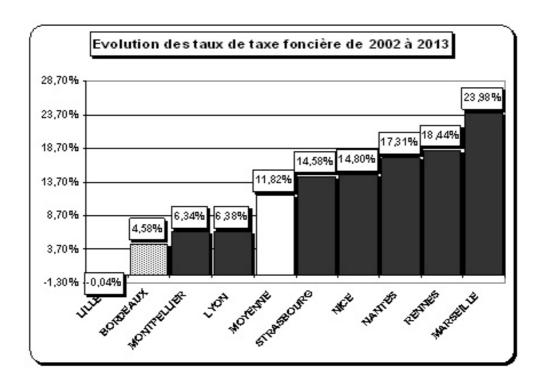
DELEGATION	N DE Monsie	ur Nicolas FLO	DRIAN

### D-2014/182 Vote des taux d'imposition 2014. Décision

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1995, la Ville de Bordeaux conduit une politique de modération fiscale par la maîtrise de ses taux d'imposition.



L'évolution des taux depuis 2002 à Bordeaux est de +4,58% contre une moyenne de +11,82% pour les grandes villes de France.

La modération fiscale se caractérise également par le maintien d'une politique d'abattements à la taxe d'habitation favorable aux contribuables bordelais. Au contraire de beaucoup de grandes villes qui ont fortement diminué leur abattement historique passant de 20% à 15, 10, 5 ou même 0, le conseil municipal de Bordeaux a toujours conservé un abattement à la base bénéficiant à tous les résidents bordelais de 668 € en 2013 représentant près de 20% de la valeur locative moyenne.

Le fort dynamisme de la Ville en termes d'équipements collectifs, qu'ils soient de proximité ou de rayonnement national et international, a fait de Bordeaux une ville très attractive qui gagne chaque année de la population.

Ainsi, le nombre de contribuables (articles de rôle) est passé de 128 524 en 2002 à 149 169 en 2013, soit une augmentation de 16%.

Ce dynamisme a permis d'augmenter nos ressources fiscales globalement sans alourdir pour autant les taxes de chacun.

L'effort de modération fiscale est d'autant plus louable que les dotations de l'Etat, compensant des ressources fiscales locales supprimées au fil des ans, sont en baisse très sensible. L'enveloppe nationale va baisser de 4,5 milliards d'euros en 2014 et 2015 avec des perspectives plus inquiétantes pour les années suivantes compte tenu des 10 milliards d'euros supplémentaires annoncés par le gouvernement qui seront prélevés sur les Collectivités territoriales.

Pour 2014, les bases d'impositions que viennent de nous communiquer les services fiscaux s'établissent ainsi :

### **BASES D'IMPOSITION**

	définitives 2013	prévisionnelles 2014	Variation nominale	Variation physique
Taxe d'Habitation	381 552 480	389 337 000	2,04%	1,14%
Taxe Foncière sur le bâti	369 844 808	377 417 000	2,05%	1,15%
Taxe Foncière sur le non bâti	459 379	459 600	0,05%	-0,85%
	751 856 667	767 213 600	2.64%	1.14%

La variation physique est obtenue en retranchant de la variation nominale la revalorisation des bases décidée en Loi de finances qui est de 0,9% en 2014.

Le montant du produit fiscal inscrit au Budget primitif s'élève à 195 810 000 Euros, le produit assuré à la suite de la communication des bases d'imposition par les Services fiscaux s'élève à 195 921 788 Euros, très proche de notre prévision.

Les bases ayant évolué conformément à nos prévisions, je vous propose de maintenir inchangés pour 2014 les taux d'imposition de la Ville de Bordeaux qui n'auront pas évolué depuis 2009.(+ 0%)

<u></u>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taxe d'Habitation	22,98%	22,98%	22,98%	22,98%	22,98%	22,98%
Taxe Foncière sur le bâti	28,10%	28,10%	28,10%	28,10%	28,10%	28,10%
Taxe Foncière sur le non bâti	86,59%	86,59%	86,59%	86,59%	86,59%	86,59%

### ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

### M. LE MAIRE. -

Avec la permission de M. FLORIAN je voudrais dire un mot d'introduction sur ce débat.

Comme vous le savez bien sûr, nous votons au mois de décembre dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice qui suit un produit fiscal nécessaire à l'équilibre de ce budget.

Le produit fiscal que nous avons voté en décembre 2013 au titre du budget de 2014 nous permettait d'anticiper une stabilité des taux des taxes locales dès lors que la progression des bases serait conforme à nos prévisions.

Les services fiscaux de l'Etat nous ont confirmé ces bases d'imposition dans le courant du premier trimestre de cette année. La variation nominale de ces bases s'établit à +2,04% qui s'analyse de la manière suivante :

A hauteur de 0,9% il s'agit de la revalorisation votée en Loi de finance et à hauteur de 1,14% de la variation physique des bases, c'est-à-dire de l'augmentation du nombre de contribuables qui mesure l'activité économique et l'attractivité de la ville.

Ce chiffre est donc satisfaisant. Je souligne qu'entre 2002 et 2013 le nombre de contribuables à Bordeaux a augmenté de 16%, ce qui est bien la traduction concrète de cette attractivité que j'évoquais tout à l'heure.

Sur ces bases d'imposition ainsi communiquées le produit fiscal attendu sera obtenu sans qu'il soit besoin d'augmenter les taux des trois taxes locales : la taxe d'habitation, la taxe sur les propriétés foncières bâties et la taxe sur les propriétés foncières non bâties.

Donc je vous propose pour la 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> année consécutive de ne pas augmenter les taux, conformément aux engagements que nous avions pris notamment au cours de la campagne électorale.

Le produit fiscal sera même légèrement supérieur à taux constants à ce que nous avions anticipé lors du vote du Budget Primitif. Ce petit excédent est relativement modeste. Il s'établit à 111.780 euros.

Je voudrais néanmoins dès maintenant signaler que nous aurons à relever pour poursuivre cette politique de stabilité fiscale, trois défis considérables. De même d'ailleurs que la Communauté Urbaine. Nous le verrons dans le Conseil de Communauté le moment venu.

Le premier défi c'est bien sûr l'impact des coupes très importantes qui sont opérées et seront opérées par l'Etat dans les dotations qu'il verse aux collectivités locales en général en compensation de recettes fiscales qui leur étaient dues.

Cette réduction des dotations de l'Etat a commencé dès 2014 dans le cadre du milliard et demi annoncé. Pour la Ville de Bordeaux cela se traduit par :

- une baisse de notre Dotation Globale de Fonctionnement de 3,3 millions d'euros ;
- une baisse d'autres compensations de l'Etat à hauteur de 290.000 euros ;

Soit au total 3.600.000 euros de baisse des dotations à proprement parler.

A cela s'ajoute le renforcement de la péréquation intercommunale et notre contribution au fonds de péréquation qui s'aggrave de 0,5 million d'euros.

Au total: 4,1 millions d'euros.

Si l'on tient compte enfin de l'augmentation des cotisations retraite à la Caisse Nationale de Retraite des Collectivités Locales, la CNRACL, qui nous est imposée et qui représente 1,2 million d'euros, c'est au total une perte de ressources globales de 5,3 millions d'euros que nous constatons au budget 2014.

Pour la période à venir nous ne pouvons faire pour l'instant que des conjectures. Le gouvernement a annoncé une réduction de 11 milliards d'euros, c'est-à-dire près de 10 fois plus que celle qui a été opérée en 2014.

Nous ne savons pas à ce stade comment ces 11 milliards d'euros seront répartis sur les exercices à venir ? Quelle sera par ailleurs la ventilation de ces baisses entre le bloc communal et d'autres niveaux de collectivités territoriales ? Quelles pourraient être les modalités d'étalement de ce prélèvement ?

Il n'en reste pas moins que nous nous attendons dès 2015 à une baisse des dotations de l'Etat qui pourrait être comprise entre 8 et 10 millions d'euros, et sur les 3 ans qui viennent cette baisse pourrait atteindre 26 millions d'euros.

Je vous rappelle que le point de fiscalité est à 2 millions à Bordeaux. 26 c'est donc 13 points d'impôts. Premier défi donc à relever.

Deuxième défi de nature différente, je voudrais évoquer les transferts de compétences et de crédits à la métropole.

D'ores et déjà depuis l'entrée en vigueur de la Loi métropole en janvier 2014, j'ai eu l'occasion de le rappeler en Conseil de Communauté, un certain nombre de compétences ont été transférées à la CUB. Il s'agit par exemple de la promotion du tourisme, du soutien aux établissements d'enseignement supérieur, des opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, de la mobilité ou de la Politique de la Ville.

D'autres transferts interviendront au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La liste en est longue et assez hétéroclite. Je voudrais en particulier souligner le transfert des équipements culturels, socio-culturels et sportifs d'intérêt métropolitain.

Ce transfert devrait se réaliser de façon équilibrée entre la collectivité qui va recevoir les compétences, à savoir la métropole, et celles qui vont les perdre, à savoir nos communes. Une commission d'évaluation des charges transférées fonctionnera d'ailleurs pour s'assurer qu'il y a une compensation entre les charges et les moyens transférés. Il n'en reste pas moins que la physionomie de notre budget en sera profondément modifiée à la baisse. Il y aura une sorte d'atrophie, naturellement, des budgets municipaux par rapport au budget métropolitain.

Le troisième défi ce sont les dépenses nouvelles qui, au moment même où l'Etat nous annonce une forte réduction de ses dotations, sont mises à la charge des collectivités territoriales. Je voudrais bien sûr évoquer ici la réforme des rythmes scolaires.

J'ai reçu ce matin brièvement une commission sénatoriale qui enquête sur ce sujet, qui est animée par Mme Cartron qui est bien connue de tous les habitants de notre agglomération. Cette délégation a été d'abord impressionnée par le travail qui a été accompli ici à Bordeaux pour essayer de mettre en œuvre cette réforme.

Je ne reviens pas sur la concertation organisée tout au long de l'année 2013 et au début de l'année 2014 sous l'impulsion de Brigitte COLLET et d'Emmanuelle CUNY, avec une active participation de nos services. Je crois qu'on a été très loin dans ce processus de concertation avec de très nombreuses réunions, une saisine par courrier des parents d'élèves, un vote organisé dans chacun des conseils d'écoles. Nous avons vraiment fait le maximum en la matière.

De cette concertation est sorti un schéma que nous avons proposé à l'Education Nationale et que je résumerai – il est beaucoup plus compliqué dans le détail – de la manière suivante.

Dans les écoles maternelles un léger rallongement de la pause du midi, un quart d'heure, permettant d'organiser trois-quarts d'heure d'activité péri-éducative avec des animateurs compétents dans l'école même.

Par ailleurs la garderie serait prolongée de 16 h, heure de la fin des cours, jusqu'à 16 h 30 dans les écoles maternelles.

Dans le secteur des écoles élémentaires, même traitement pour ce qui concerne la fin de la journée :16 h / 16 h 30 avec prolongement de la garderie. Mais nous organiserons chaque semaine 2 heures de temps d'activité péri-scolaire en rotation entre les différentes écoles de façon à pouvoir faire sortir les enfants de l'école en organisant leur transport pour accéder soit à des terrains de sport, soit à des locaux culturels. Je pense à la visite de nos grands musées, ou bien au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine qui vient d'ouvrir sur la place de la Bourse et qui reçoit déjà de très nombreux scolaires.

Cette organisation est ambitieuse. Elle ne se contente pas d'accueillir les enfants en garderie. Elle vise à leur offrir des activités qui éveillent leur sensibilité artistique, ou qui développent leurs capacités sportives. C'est vraiment une offre supplémentaire importante. Ceci d'ailleurs a été noté par la délégation sénatoriale qui a comparé le système bordelais à ce qui a été mis en place dans beaucoup de communes à la rentrée de l'année dernière.

La traduction budgétaire de cette ambition c'est que notre projet a un coût élevé. Je pourrai vous en communiquer le détail, bien entendu.

Le coût de l'organisation d'activités péri-éducatives à la pause méridienne dans les écoles maternelles, plus la garderie en soirée est évalué à 1.700.000 euros.

Pour ce qui concerne les écoles élémentaires, les 2 heures par semaine et la pause méridienne en fin de journée sont évaluées à 1.900.000 euros, ce qui correspond bien entendu au salaire des animateurs nécessaires pour organiser ces activités.

La restauration scolaire du mercredi sur la base de 65% de rationnaires, ce sera peut-être plus, représente un coût supplémentaire de 1.500.000 euros compte tenu du fait que le tarif le plus élevé n'atteint qu'à peine plus de la moitié du coût réel du repas et que le tarif de base est à 45 centimes.

Ensuite le transport pour amener les enfants hors les murs de l'école sur les centres où leur seront proposées des activités est évalué à 370.000 euros.

L'impact sur les personnels municipaux qui seront évidemment mobilisés, notamment pendant les périodes de pause méridienne, est évalué à 550.000 euros.

Le coût de gestion administrative à 100.000 euros....

Bref, au total une dépense globale qui avoisinera les 7 millions d'euros, 6.900.000 euros.

Si l'on retire de cette dépense brute l'économie que nous réaliserons sur les centres d'accueil et de loisirs le mercredi matin qui ne fonctionneront plus, et si nous imputons, vœu pieux pour l'instant, la dotation de l'Etat qui devrait être reconduite en 2014 pour 753.000 euros et la dotation de la Caisse d'Allocations Familiales pour 810.000 euros, c'est un total de recettes compensatrices de l'ordre de 2 millions d'euros, ce qui ramènerait la dépense nette à environ 5 millions d'euros, 4,9.

Vous voyez bien que c'est une dépense considérable qui n'est plus soutenable aujourd'hui compte tenu des annonces qui ont été faites sur les réductions de dotations de l'Etat.

Le nouveau ministre de l'Education Nationale M. Benoît Hamon en a pris conscience. J'avais eu un contact téléphonique avec lui la semaine dernière pour échanger sur cette question. Il a fait un certain nombre d'annonces.

Sans s'engager encore sur les dotations de compensation de l'Etat ou de la Caisse d'Allocations Familiales il a annoncé deux assouplissements : le premier c'est la possibilité de déroger à l'obligation des 9 demi-journées, ce qui permettrait de bloquer le temps d'activités péri-éducatives dans le secteur élémentaire en une seule après-midi de 3 heures, et il a également évoqué la possibilité de prendre sur le temps des vacances pour mieux étaler le temps scolaire.

Nous sommes confrontés à ces nouvelles propositions. Nous sommes en train de les expertiser. Je continue à penser que l'application de la réforme dans les écoles maternelles est extrêmement problématique. Et nous sommes en train de regarder si le passage à un système de 3 heures de temps d'activités péri-éducatives dans la semaine pourrait à la fois offrir aux enfants des activités épanouissantes et en même temps réduire la dépense municipale. Nous n'en sommes pas du tout assurés.

Donc nous allons poursuivre cette réflexion et remettre à plat le système que nous avions communiqué à l'Inspection d'Académie. Je dois d'ailleurs voir demain le recteur à ce sujet.

Voilà mes chers collègues les quelques remarques que je voulais faire à propos du vote des taux.

Je le répète, une bonne nouvelle pour les contribuables bordelais, les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2014. Et des défis lourds à relever au cours des prochaines années pour poursuivre cette politique de modération fiscale.

M. FLORIAN je crois que j'ai déjà tout dit mais je vous passe quand même la parole.

### M. FLORIAN. -

Oui, je n'ai pas grand chose à rajouter. Je vais quand même confirmer qu'au-delà de la stabilité fiscale c'est une vraie politique de modération fiscale qui a été menée jusqu'à maintenant dans cette commune. 5 années sans augmenter les taux. Et quand on regarde les moyennes d'augmentation en comparant les autres villes, sur une période de 2012 à 2013 on est en deçà de la moyenne nationale. Vous avez ça dans la délibération.

Je rajoute que, et vous l'avez aussi dans le corps de la délibération, la Ville de Bordeaux, contrairement à certaines autres collectivités locales ou territoriales, pratique une politique d'abattement à la base très favorable pour les ménages bordelais. Ça s'ajoute aussi à cette modération fiscale.

Vous avez sûrement dû le dire mais je le rappelle quand même, même si c'est inscrit, que le produit fiscal correspond sensiblement à ce qui avait été inscrit au budget 2014, ce qui permet de féliciter le travail des services de la ville au moment de l'élaboration de ces différents documents.

Donc si le Conseil en est d'accord il s'agira de maintenir les taux.

### M. LE MAIRE. -

Merci.

M. COLOMBIER

### M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, vous nous demandez aujourd'hui de voter les taux d'imposition. Vous justifiez une politique de modération fiscale dans le maintien, c'est-à-dire dans la non augmentation de ces derniers depuis 2009. Certes, littéralement on peut ainsi penser, ou arguer du fait que les impôts n'augmenteraient pas à Bordeaux.

La réalité est contraire et douloureusement différente.

Concrètement, car c'est de cela qu'il s'agit, la feuille d'imposition des Bordelais montre une augmentation constante et annuelle qu'il s'agisse de la taxe d'habitation ou du foncier.

La dernière campagne municipale a dévoilé par votre bouche dans un débat sur une télévision locale aux Bordelais que notre ville était la troisième ville la plus imposée de France. Triste record que vous détenez. De même globalement toutes les études montrent et confirment qu'à Bordeaux les impôts sont supérieurs de 36,91% à ceux des villes similaires.

Vous participez ainsi à ce qui a été nommé « le ras le bol fiscal » des Français.

Depuis des années ils n'ont jamais été si lourdement frappés, asphyxiés, par la fiscalité locale à laquelle s'ajoute la fiscalité nationale que ce soit sur leurs revenus ou leurs activités commerciales au titre de la CUB.

Ainsi la seule politique possible et moralement tenable serait une politique de déflation, de diminution fiscale concrète, réelle, ceci afin de redonner du pouvoir d'achat à nos concitoyens, aux Bordelais bien sûr, pouvoir d'achat que votre politique contribue elle aussi à réduire depuis des années.

Gauche et droite de Sarkozy à Hollande, rappelons-le, ont fait de plus tomber sur les épaules du contribuable plus de 84 taxes et impôts divers.

Vous avez reconnu vous-même publiquement là encore que les taux étaient très élevés à Bordeaux et pesaient lourdement.

Vous prenez comme argument que Bordeaux du fait de votre excellente gestion gagnait des contribuables nouveaux, c'est vrai, passant, je cite, « de 128.524 à 149.169, soit une augmentation de 16% de nouveaux contribuables. »

Du fait de cette augmentation les ressources fiscales en masse augmentent mécaniquement. De ce fait nous pouvons, et ce ne serait vu le contexte que justice, baisser les taux d'imposition et redonner de l'oxygène aux Bordelais, leur redonner du pouvoir d'achat, levier d'une consommation en augmentation comme d'un dynamise pour nos commerces. Ils en ont bien besoin.

Baisser la fiscalité à Bordeaux c'est possible, encore faut-il faire des choix, arrêter certaines dépenses somptuaires comme un grand stade de 32 millions, je le rappelle, rien que pour les contribuables bordelais et de la CUB, mais ce sont les mêmes.

Demander à nos concitoyens de se serrer la ceinture pour redresser la situation catastrophique du pays est une chose. Le faire sans alléger le fardeau fiscal en constante augmentation est à nos yeux inacceptable.

Et pourtant c'est possible. Ainsi à Hénin-Beaumont le maire Front National a-t-il pris la décision de baisser de 10% la taxe d'habitation dans cette ville. Ce n'est évidemment pas votre choix

Aussi nous voterons contre ce dossier.

### M. LE MAIRE. -

Merci.

Y a-t-il d'autres observations?

M. FELTESSE

### M. FELTESSE. -

Monsieur le Maire, chers collègues, 4 observations rapides.

Premièrement déjà pour répondre à M. Jacques COLOMBIER. Il y a certes une commune où les taux locaux sont baissés, mais il y a énormément de communes, 70% des nouvelles communes gérées par le Front National où la première décision prise par les élus frontistes c'est d'augmenter leurs indemnités.

Je pense qu'à un moment où chacun doit faire un effort et où le Front National se targue d'une nouvelle virginité c'est un comportement absolument indécent. Mais là n'est pas le propos.

Sur le sujet qui nous intéresse, Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint, nous le savons toutes et tous, Bordeaux est une des grandes villes les plus fiscalisées. Vous l'avez vous-même reconnu en débat, comme cela a été rappelé. Vous proposez cette année de ne pas augmenter les taux. Nous trouvons cela de bonne gestion et le groupe socialiste s'abstiendra.

Cependant nous voudrions poser deux questions :

Premièrement, quelle sera votre politique sur les tarifs des prestations municipales et paramunicipales qui sont aussi extrêmement importantes pour les Bordelaises et les Bordelais, avec certes une tarification sociale qui existe, mais qui est très hétérogène, y compris d'un centre d'animation à l'autre ?

Deuxième point que vous avez évoqué, Monsieur le Maire, dans vos propos : quelle méthode de travail nous allons avoir au sein du Conseil Municipal – je ne parle pas de la Communauté Urbaine – sur la question de la métropolisation ?

Tout à l'heure nous aurons une délibération sur Régaz. Nous savons aussi que la métropole va avoir des compétences dans le domaine des réseaux énergétiques. Comment les élus de Bordeaux vont être associés à cette configuration extrêmement profonde ?

Je vous remercie.

### M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC

### M. HURMIC. -

Quelques brèves remarques, Monsieur le Maire sur ces taux d'imposition 2014.

Ma première concerne le document tel que vous nous l'avez livré qui comporte à mon sens une erreur.

Vous avez déjà sur la première page un graphique intéressant qui nous présente l'évolution des taux des taxes foncières de 2002 à 2013. On s'aperçoit que la taxe foncière a augmenté à Bordeaux de 4,58%. Il s'agit bien de la taxe foncière. Nous sommes bien d'accord. C'est le seul schéma que nous ayons. On n'a pas de schéma équivalent concernant la taxe d'habitation.

Mais la phrase suivante du texte de la délibération reprend ce chiffre et l'applique à l'évolution des taux. Il nous est indiqué :

« L'évolution des taux depuis 2002 à Bordeaux est de +4,58% ».

Non. Je pense qu'il y a une erreur. C'est l'évolution uniquement du taux de la taxe foncière et non pas de la moyenne des taux.

Donc Monsieur le Secrétaire Général, ou Monsieur le Maire, si vous pouvez nous donner la moyenne d'évolution des deux taux, c'est-à-dire taxe foncière et taxe d'habitation, je pense que nous pourrons avoir le bon chiffre.

En tout cas c'est sûr que le chiffre de 4,58% n'est pas le bon chiffre.

C'était une remarque préliminaire.

Les autres remarques seront succinctes.

Tout d'abord vous vous félicitez depuis toujours du fait que Bordeaux a conservé un abattement à la base bénéficiant à tous les résidents bordelais de 668 euros en 2013 représentant près de 20% de la valeur locative moyenne. Vous vous félicitez effectivement de cet abattement dont profitent tous les Bordelais.

Nous voudrions vous demander pourquoi ne pas faire en sorte que cet abattement puisse également répondre à des visées sociales, c'est-à-dire concerner principalement les Bordelais qui sont dans des situations matérielles difficiles et ne pas pratiquer un abattement aveugle qui concerne tous les résidents, certains ayant plus besoin d'un tel type d'abattement ?

Je poursuivrai en évoquant également un abattement spécial à la base : qu'il existe un taux fixé entre 1 et 15% en faveur des contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas la limite prévue à l'article 1417 du Code Général des Impôts concernant les plus bas revenus. Cet abattement ne se cumulant pas, que ce soit clair, avec l'abattement général à la base.

Apparemment la Ville de Bordeaux ne pratique pas cet abattement facultatif qui bénéficie plus spécifiquement aux plus bas revenus.

Avant-dernière remarque également, il existe dans le Code Général des Impôts un abattement supplémentaire de 10% pour les titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité, ou de la carte d'invalidité. Apparemment, sauf erreur de notre part, cet abattement n'est pas pratiqué à Bordeaux.

Enfin dernière partie de mon intervention, elle concerne la taxe sur les logements vacants. Vous savez qu'un décret de 2013 a encore élargi le champ d'application de cette taxe sur les logements vacants. Je souhaiterais savoir si à Bordeaux il y a déjà eu un diagnostic très précis des logements vacants, puisque nous savons, comme ailleurs, qu'il y a hélas dans cette ville beaucoup de logements vacants; donc savoir à peu près quels sont les revenus que procurent ou que pourraient procurer si elle était bien appliquée cette taxe sur les logements vacants sur le territoire communal bordelais. Merci.

### M. LE MAIRE. -

### M. COLOMBIER

### M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, je voudrais répondre à notre collègue FELTESSE qu'il est assez piquant et amusant de l'entendre évoquer le Front National quand on a constaté il y a quelques semaines que sa première proposition dans ce Conseil Municipal a été de demander un statut spécial des Conseillers Municipaux de base que nous sommes dans l'opposition, un statut spécial équivalent à celui des Conseillers délégués, ce qui bien entendu augmenterait de manière conséquente leurs indemnités.

De plus, il demandait aussi je crois, mais il ne l'a pas évoqué publiquement, d'autres augmentations.

Donc pas de leçon de morale à donner aux autres.

### M. LE MAIRE. -

Moi j'étais habitué à une concentration des critiques sur le maire. Si maintenant il y a des critiques à l'intérieur même du Conseil ça va rénover le débat.

### M. FLORIAN

### M. FLORIAN. -

Quelques éléments de réponses que je prendrai dans l'ordre des interventions.

Pour M. COLOMBIER, que la feuille d'impôts augmente pour le contribuable, oui, on en est tous d'accord puisqu'il y a l'évolution des bases. Et puis il y a aussi ce que font toutes les autres collectivités. Par charité chrétienne je ne rappellerai pas les taux d'opposition qui ont flambé dans d'autres collectivités qui ne sont pas loin d'ici, mais c'est une réalité et ça frappe effectivement les contribuables.

Sur le fait que la Ville de Bordeaux serait classée dans les premières en matière d'imposition, ce qui est important en fiscalité comme dans beaucoup de domaines financiers, c'est les tendances ; or il y a eu il y a quelques semaines un très bon papier dans la presse locale qui montrait depuis quelques années quelles étaient les tendances en matière de fiscalité d'abord sur la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur un certain nombre de communes.

Qu'est-ce qu'on retient de tout ça ? Eh bien on pouvait remarquer que la Ville de Bordeaux avec sa politique de modération fiscale, d'une part était rattrapée par d'autres communes, et qu'elle allait dans le bon sens.

Concernant M. HURMIC, je suis un peu étonné de sa question sur le taux applicable ou à la taxe foncière, ou à la taxe d'habitation, ou aux deux. En effet, je crois qu'il est élu depuis un certain nombre d'années dans cette instance et que s'il se souvient bien des séances où il y avait les votes. Il se souviendra qu'il n'y a jamais eu de déliaison entre la taxe d'habitation et la taxe foncière et qu'à chaque fois ce Conseil Municipal proposait la même politique d'augmentation ou de modération, que ca soit sur la taxe foncière ou sur la taxe d'habitation...

Si. C'est la réalité. Il n'y a jamais eu de déliaison des taux ici. Donc bien évidemment le chiffre qui est porté concerne la politique fiscale de la Ville et pas simplement la taxe foncière. On vient de le confirmer.

Vous ouvrez un chantier qu'on n'a pas ouvert, mais vous le proposez, sur une révision globale de la politique des abattements à la base. Il y aura des séances à un moment ou un autre de sessions budgétaires où vous pourrez apporter un peu plus de précisions dans ces propositions. Mais c'est vous qui en parlez à ce niveau-là.

Sur le reste, la politique tarifaire dont parle M. FELTESSE, chaque année au moment du vote du budget en Décision Modificative il y a bien évidemment des éléments financiers qui alimentent une augmentation ou pas, ou un maintien sur la politique tarifaire.

Je vous donne rendez-vous dans quelques semaines au moment des Décision Modificatives, plus encore au moment des Orientations Budgétaires en octobre et au moment du vote du budget en décembre pour reparler de tout ça de façon très sereine et voir les ajustements qui pourraient être apportés face, comme l'a dit Monsieur le Maire, à un désengagement historique des dotations de l'Etat.

Ça fait quelques années que je suis élu local, c'est la première fois qu'on entend ça, qu'un gouvernement pratique un tel matraquage fiscal et un tel désengagement auprès des collectivités locales et territoriales.

### M. LE MAIRE. -

Sur la politique tarifaire nous en reparlerons bien sûr le moment venu. Seulement ce que je voudrais souligner c'est que le blocage des tarifs que l'on a pratiqué parfois finit par mettre les collectivités dans des situations intenables.

Je dirai aussi à M. COLOMBIER que la population croît, que le nombre de contribuables croît, mais les services qui leur sont rendus aussi. Plus de population c'est plus d'écoles, c'est plus de crèches, donc ce n'est pas uniquement du bonus fiscal pur et simple.

Mme DELAUNAY

### **MME DELAUNAY**. -

Très petite réponse à M. FLORIAN. Ces économies, M. FLORIAN, sont ardemment réclamées par le parti qui est le vôtre, qui trouve même, et là je cite les paroles de M. JUPPE lui-même, que 50 milliards c'est un minimum. Vous-mêmes, je parle de l'UMP, proposiez 130 milliards d'économies.

Donc sachons être beaux joueurs et considérez que les économies demandées aux collectivités répondent modestement à vos vœux.

### M. LE MAIRE. -

Nous essaierons de faire preuve d'autant de cohérence que vous. Je me souviens du temps où vous dénonciez vigoureusement le désengagement de l'Etat. Le temps passe, fort heureusement.

D'autre part il y a une certaine cohérence à vouloir faire des économies. Là où il y a incohérence c'est à demander aux collectivités de faire des économies tout en les chargeant de dépenses supplémentaires. C'est ça qui ne marche pas. C'est ça qui sera intenable et insoutenable.

Nous allons mettre au vote ces taux.

Qui vote contre ? Le groupe Front National.

Qui s'abstient ? Le groupe Socialiste et le groupe des Verts.

Pour?

Merci.

### D-2014/183

Locaux 16/18 rue du Palais Gallien, acquisition à la SNC Brochon Puy Paulin. Avenant n°2 à la convention de mise à disposition à la Régie personnalisée de l'Opéra. Décision. Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2013/569 en date du 21 octobre 2013 vous avez décidé l'acquisition des salles de répétition situées 8 rue du Palais Gallien au sein de l'ensemble immobilier de l'Auditorium.

Ces salles ont grandement facilité le travail des 300 artistes amenés à fréquenter le complexe musical. Fort de son succès, cet équipement culturel de premier plan pour la Ville de Bordeaux appelle aujourd'hui de nouveaux besoins notamment en termes d'espaces administratifs.

Ainsi, des locaux sis 16-18 rue du Palais Gallien non compris dans l'acte de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement initial, d'une surface utile de 552 m² environ répartie du RDC au R+3 de cet immeuble et directement reliés à l'Auditorium et à la Maison des Musiciens, peuvent être exploités comme bureaux.

Tout comme les salles de répétition, ces locaux complètement rénovés bénéficient de prestations d'excellente qualité et assureraient un complément nécessaire et indispensable au bon fonctionnement de l'Auditorium.

Il vous est donc proposé de procéder à l'acquisition de cet immeuble formant le lot de volume 3 de l'ensemble immobilier et ce au prix 3 000 000 euros HT, TVA au taux en vigueur en sus, au vu de l'évaluation des services de France Domaine en date du 07/03/2014.

Au même titre que l'Auditorium et les salles de répétition, ce bien sera mis à disposition de l'Opéra, qui occupe déjà les lieux aux termes d'un bail civil, par voie d'avenant à la convention de mise à disposition en date du 16 mai 2012.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

### Décider:

- L'acquisition à la SNC Brochon Puy Paulin du lot de volume 3 de l'ensemble immobilier complexe sis 9,13 cours Georges Clemenceau, 12 rue Rolland et 8-16-18 rue du Palais Gallien cadastré KW 207-263-262-236-224 moyennant la somme de 3 000 000 € HT, TVA au taux en vigueur en sus, étant précisé que la TVA sera récupérée par la Ville.

- L'ouverture au budget en cours des crédits correspondants à cette acquisition.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération, notamment à signer l'avenant N°2 à la convention du 16 mai 2012

### ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE
ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

### M. FLORIAN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit par cette délibération d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature d'un acte d'acquisition pour un montant de 3 millions d'euros pour des locaux rue du Palais Gallien. Ces locaux sont attenants à l'auditorium. C'est donc une opération qui s'inscrit dans le projet global de l'auditorium. Ce sont des locaux qui aujourd'hui sont déjà occupés par l'Opéra, par des gens de la Régie. C'est une surface de 552 m² répartis sur trois niveaux.

C'est au même titre que ce qui a été fait en octobre 2013 où des locaux avaient déjà été achetés dans la même rue au 8 rue du Palais Gallien, mais là c'est un complément de l'opération qui avait été livrée en 2013.

3 millions d'euros ça correspond à l'estimation des Domaines. Une fois qu'il aura été procédé à cette acquisition, les locaux seront donnés en bail simple à l'Opéra qui s'acquittera jusqu'en 2017 d'une somme d'à peu près 1 million d'euros.

Je ne sais pas s'il y a des questions, vu que cela a été demandé, sur le coût global de l'opération. Je suis prêt à y répondre. J'ai tous les chiffres. Ou s'il y a des questions particulières sur cette opération même.

Techniquement ce n'était pas dans la VEFA. Ce n'était pas possible juridiquement. Donc ça s'est fait après la VEFA. Et là en l'occurrence dans ces locaux ça sera pour des « services administratifs », alors que la première opération d'octobre 2013 était plutôt sur des salles à vocation artistique.

### M. LE MAIRE. -

### M. ROUVEYRE

### M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette opération en VEFA devait être un exemple. Elle devait sécuriser le budget et permettre d'obtenir l'équipement à temps. Elle se révèle mois après mois, année après année une plaie pour la Ville et les usagers.

C'est encore un avenant que nous votons aujourd'hui après avoir déjà voté un avenant sur des équipements non prévus, et évidemment à chaque fois ça surcharge la facture.

Je rappelle que, la presse s'en faisait l'écho il y a encore peu de temps, les parkings sont inutilisables en raison d'inondations.

Je rappelle que, récemment la presse s'en est fait également l'écho, l'accessibilité n'est pas prévue, les pentes sont trop fortes, pour les personnes à mobilité réduite.

Et enfin, puisque c'est là que vous nous proposez de poser des questions, je rappelle que ce chantier a eu 7 ans de retard et que le contrat avait prévu que l'opérateur devait indemniser la Ville dans l'hypothèse justement où il y aurait ces retards.

Nous vous avons posé la question au dernier Conseil Municipal examinant encore un avenant sur l'auditorium pour savoir où en étaient les négociations pour obtenir le paiement desdites indemnités. Nous aimerions avoir des éclairages à ce sujet.

En tout état de cause nous considérons que dans cette opération ce n'est plus possible d'accepter encore un avenant de quelque chose qui n'a pas été prévu initialement, et donc nous nous abstiendrons sur cette délibération.

### M. LE MAIRE. -

### M. HURMIC

### M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous vous souvenez sans doute que lorsque nous avons voté la première fois cette délibération concernant l'auditorium, c'est-à-dire l'acte notarié que nous nous apprêtions à passer avec la SNC de la Vente en Etat Futur d'Achèvement, c'était lors d'une délibération du 4 juillet 2005, nous avions voté favorablement cette proposition d'acquisition en considérant qu'effectivement c'était une bonne affaire pour la Ville de Bordeaux, un prix tout à fait raisonnable concernant l'acquisition d'un bel auditorium. Et c'est vrai que le résultat ne fait que nous conforter dans le fait que nous sommes désormais dotés d'un auditorium de qualité.

L'un des avantages qui nous avait incités à voter dans un quasi enthousiasme cette délibération c'était effectivement l'avantage représenté par les Ventes en Etat Futur d'Achèvement, à savoir qu'on a la certitude que le prix ne changera pas en cours de chantier. Depuis nous avons un peu l'impression que les prix ont augmenté.

Vous nous disiez, Monsieur l'adjoint, que vous étiez prêt à répondre à toutes nos questions. J'aimerais que vous puissiez nous indiquer les acquisitions, les perfectionnements que nous avons votés depuis l'acquisition de l'auditorium.

Moi j'en suis resté à 2,5 millions d'euros concernant notamment l'amélioration de la fosse. Mais je me souviens qu'il y a eu également des tas d'autres augmentations qui ont été mises à la charge de la Ville de Bordeaux indépendamment des acquisitions. Donc je pense que vous avez sous les yeux le montant précis que j'aimerais savoir des sommes supplémentaires que nous avons été amenés à payer au promoteur depuis la signature de l'acte de Vente en Etat Futur d'Achèvement.

Enfin dernière question, effectivement Mathieu ROUVEYRE rappelait qu'il y a des pénalités de retard qui sont exigibles de notre part à l'encontre du promoteur. J'ai sous les yeux l'acte notarié qui avait été signé à l'époque qui stipule très précisément ces pénalités de retard à la charge du vendeur. Il a de la chance, ces pénalités de retard sont plafonnées à 5% du coût total de l'ouvrage. D'après mes calculs ça fait 1.483.000 euros.

Effectivement si ces sommes-là pouvaient intégrer le giron des finances de la Ville de Bordeaux je pense que ça serait plutôt une bonne nouvelle pour le contribuable bordelais. Donc là aussi pouvezvous nous répondre de façon précise sur vos intentions concernant la récupération de ces pénalités de retard ? Merci.

### M. LE MAIRE. -

**Mme BOUILHET** 

### MME BOUILHET. -

Monsieur le Maire, chers collègues, il nous paraît invraisemblable qu'il n'ait pas été envisagé la mise à disposition de bureaux pour les artistes dès la conception du projet. Leurs besoins réels ont-ils bien été évalués ?

Après plusieurs années de travaux et un peu plus d'un an de fonctionnement il apparaît que 552 m² de bureaux sont nécessaires, et par la suite on va peut-être s'apercevoir qu'il manque encore des locaux pour autre chose.

D'autre part on aimerait savoir si le prix proposé de 3 millions a bien été négocié ?

Devant le peu d'éléments en notre possession le Front National ne pourra soutenir ce projet.

### M. LE MAIRE. -

Merci.

### M. FLORIAN

### M. FLORIAN. -

D'abord je crois qu'il n'y a que M. ROUVEYRE qui considère que c'est une plaie, cette opération. Il n'a peut-être pas dû aller à l'auditorium, il n'a peut-être pas dû suivre la fréquentation de cet équipement, la qualité qui lui est reconnue. Donc encore une fois je pense que ses mots dépassent sûrement sa pensée.

Comme le demande Pierre HURMIC, l'occasion est belle pour nous de refaire le point de cette opération.

Le coût d'acquisition de l'auditorium en VEFA, Vente en Etat Futur d'Achèvement, 27 millions d'euros H.T. en incluant les travaux supplémentaires qui avaient été réalisés sur la fosse et sur les pièges à son au niveau des plafonds.

Cela a été au total un peu plus de 1,5 million d'euros qui ont été rajoutés par rapport au coût qui avait été négocié en 2005 qui était de 24,8 millions d'euros.

Si on n'en reste qu'à la simple acquisition je vais quand même parler de la charge nette pour la ville car il ne faut pas oublier que dans ce dossier nous avons des participations de tiers : l'Etat a mis 7 millions d'euros et la Région 1,5 million. Cela veut dire qu'en termes d'acquisition du bâtiment en soi c'est 18.700.000 euros qui sont la charge nette de la ville. Ça c'est ce qu'a permis la VEFA. Je rappelle que la VEFA juridiquement c'est pour quelque chose que l'on construit.

Il y a eu deux conventions qui sont passées après. La première au mois d'octobre 2013 pour l'acquisition de locaux de 322 m² pour 1,5 million rue du Palais Gallien pour des studios de répétition notamment et une salle modulable, et celle que nous passons aujourd'hui au 16 rue du Palais Gallien pour 552 m² pour la mise à disposition de l'Opéra de salles de travail et de bureaux. Tout ça pour 3 millions d'euros.

Ce qui veut dire qu'en plus du coût d'acquisition de l'auditorium on rajoute 4,5 millions d'euros,

Ce qui veut dire qu'à aujourd'hui, et là je ne parle que des chiffres, après je viendrai sur la justification de ces acquisitions postérieures, l'opération globale auditorium et ses annexes : 31,77 millions d'euros. Ce qui veut dire, parce que là-dessus nous n'avons pas de participations extérieures, que la charge nette pour la Ville de Bordeaux est à ce moment-là de 23.270.000 euros.

Quand on compare avec d'autres communes ou d'autres opérations :

La Ville de Paris pour un auditorium de 2400 places : 386 millions d'euros. Je rappelle que celui de Bordeaux c'est 1400 places dans l'auditorium à proprement parler, plus 300 places dans la salle Sauguet, ce qui fait si on additionne les deux : 1740 places pour 31 millions d'euros.

Paris 2400 places pour 386 millions d'euros, ça fait 160.000 euros la place.

Bordeaux 1700 places pour 31 millions d'euros, ça fait 18.000 euros la place.

J'ai trouvé quelque chose d'intermédiaire. A Poitiers pour une opération de 2000 places là on est à 57 millions d'euros, ce qui fait la place assise à 28 000 euros.

Ce qui veut dire que sur l'opération globale on est encore bien deçà de ce qui est investi dans d'autres collectivités, l'une pas très loin de la nôtre, l'autre un peu plus éloignée.

Pourquoi ces acquisitions post-VEFA?

D'une part juridiquement la VEFA ne permet pas d'acheter des immeubles déjà existants.

Second point, l'occupation actuelle par les services de l'Opéra s'est faite depuis maintenant quelques mois parce qu'ils ont déménagé de locaux où ils étaient par ailleurs. Ce ne sont, et ça répond à votre question, Madame, ce ne sont que des transferts. Et c'était déjà dès la livraison qu'ils occupaient ces locaux. Donc c'est une rationalisation de l'utilisation de l'équipement en faisant venir, attenants à l'auditorium, ces services.

Et comme je le disais ici dans la délibération, il y a aussi 1 million d'euros que l'Opéra va verser pour occuper jusqu'en 2017.

Sur tout ce qui est désordre, retard, effectivement il y a une clause du contrat qui dit qu'en cas de retard il y a des pénalités. Vous avez fait le calcul, c'est à peu près 1,5 million d'euros.

Ces pénalités, elles n'ont pas été titrées. En l'état actuel de choses, c'est une doctrine que je défends, tant que tout n'est pas définitivement fini on n'engage pas de discussions là-dessus. Il y aura des expertises. On a commencé à regarder. On va d'abord entrer dans une phase de discussions plutôt civilisées entre les uns et les autres avant même d'engager une procédure qui pourra aller jusqu'à un contentieux.

Dans les jours qui viennent nous allons vérifier ce qui peut relever de retards « imputables au constructeur » et ce qui peut relever de retards qui seraient imputables à des causes pourquoi pas de force majeure, je parle de météorologie, ou de choses qui n'avaient pas été envisagées au moment du contrat en 2005, je pense notamment aux fouilles ou au désamiantage.

J'en finirai sur l'activité de cet auditorium, et j'imagine que Fabien ROBERT a plus de chiffres que moi.

Il y a eu 79 spectacles en 2013 – Si M. ROUVEYRE veut bien m'écouter parce qu'il pose des questions mais après il est distrait - avec 108 représentations, là où en 2011 il y avait eu 23 spectacles et 29 représentations au Palais des Sports. L'activité a été multipliée par trois.

Nombre de spectateurs : en 2013 à l'auditorium, plus de 100.000 spectateurs. Il y avait eu 31.000 spectateurs au Palais des Sports.

Les recettes de billetterie : 2 millions d'euros de recettes contre 320.000 euros à l'époque où il n'était pas construit.

A côté de ça nos dépenses pour tout ce qui concerne l'activité artistique ont augmenté. On est passé d'à peu près 500.000 euros à 2,3 millions. Ce qui me permet de dire que la Ville a fait un effort en matière culturelle là aussi puisque, effectivement, il y a des recettes supplémentaires, mais il y a aussi un effort très substantiel sur les dépenses artistiques.

J'en finirai définitivement en vous disant M. ROUVEYRE que vous avez été Conseiller Communautaire lors du dernier mandat. Vous avez voté au même titre que l'ancien président de la Communauté Urbaine de Bordeaux et un certain nombre d'élus ici présents un dossier qui s'appelle « La grande salle de spectacle ».

Est-ce que vous voulez que je vous donne le dépassement du prix d'objectif entre ce qu'on avait voté en juillet 2013 et ce que l'on a voté, ce que vous avez voté - on était d'ailleurs pratiquement à l'unanimité sur cette opération - quand c'est passé en Conseil en décembre 2013 ? Est-ce que vous voulez que je vous donne l'écart ?

Vous ne vous en souvenez pas... Mais enfin vous donnez toujours des leçons... A un moment où un autre il faut avoir un peu de mémoire.

Donc vous aviez voté, M. ROUVEYRE, en juillet 2013 un coût d'objectif et une participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur « La grande salle » de 35 à 40 millions d'euros. Vous avez voté l'attribution du marché à l'équipe qui a gagné avec une participation de la Communauté Urbaine de 49 millions d'euros à la signature, plus 7 millions à la fin des opérations, ce qui fera un surcoût par rapport à ce qui avait été envisagé au mieux d'une dizaine de millions d'euros, au pire de 16 millions d'euros.

Donc on n'a pas de leçons à recevoir sur une opération comme l'auditorium.

### M. LE MAIRE. -

Merci.

M. FELTESSE vous voulez dire un mot ?

### M. FELTESSE. -

Juste pour répondre à Nicolas FLORIAN. La dernière délibération a été votée à l'unanimité. En pourcentage ça fait un pourcentage légèrement inférieur, mais je reconnais qu'il y a une augmentation du coût.

### M. LE MAIRE. -

Nous avons bien dit que nous l'avions votée.

Pour conclure ce débat juste deux précisions. D'abord le prix de 3 millions est conforme à l'évaluation des Domaines. M. HURMIC demandait quelle était la négociation qui avait permis d'aboutir à ce chiffre.

Deuxième précision que je voulais apporter, tous les désordres dans l'immeuble liés au parking, etc., ne concernent en aucune manière la Ville, bien entendu. Ce n'est pas du tout dans notre périmètre.

Et puis deux réflexions plus générales.

Premièrement je ne vais pas revenir sur tous les chiffres qu'a donnés M. FLORIAN, le plus significatif étant évidemment la comparaison du prix de revient à la place. Cette opération reste financièrement et globalement particulièrement avantageuse pour la Ville de Bordeaux.

Très peu de collectivités se sont dotées d'un équipement de cette qualité pour un tel coût, même si on y rajoute les salles de répétition et les bureaux qui viennent soutenir le fonctionnement de l'établissement.

Deuxièmement c'est un considérable succès artistique quand on aime la musique, quand on va au spectacle, naturellement. Mais il faut y aller pour en juger. La fréquentation est excellente. Le nombre de concerts a beaucoup augmenté. C'est devenu un élément phare de la politique culturelle de Bordeaux. Quand j'entends parler d'une « plaie » à propos de l'auditorium... Je ne commente pas.

Je mets aux voix :
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

### AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AUDITORIUM DE BORDEAUX A LA REGIE PERSONNALISEE DE L'OPERA

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de ladite Ville en date du reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée « La Ville »

### D'UNE PART,

ET

L'Opéra National de Bordeaux, régie personnalisée, créée par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2001, en application du décret du 23 février 2001, et représentée par

agissant en sa qualité de Président, habilité aux fins des présentes par une délibération prise par le Conseil d'Administration du reçue en Préfecture de la Gironde le et dont le siège social est à Bordeaux, place de la Comédie

Ci-après dénommée «la régie personnalisée de l'Opéra »

### D'AUTRE PART,

### **ONT EXPOSE CE QUI SUIT**

Par convention en date du 16 mai 2012 et son avenant du 31 décembre 2013 la Ville de Bordeaux a mis à disposition de la Régie personnalisée de l'Opéra un complexe musical situé 9 cours Georges Clémenceau à Bordeaux. Suite à l'acquisition par la Ville de locaux supplémentaires à proximité immédiate de l'Auditorium, il convient de les mettre à disposition de la Régie personnalisée de l'Opéra pour faciliter le travail du personnel de l'Opéra et des artistes. Tel est l'objet des présentes.

### CES FAITS EXPOSES, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

### **ARTICLE 1: OBJET**

Le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1 de la convention du 16 mai 2012 est modifié comme suit :

« La présente convention a pour objet de mettre à disposition de la Régie un complexe musical sis 9 cours Clemenceau, lots de volume 5 et 300 du volume immobilier ainsi que les salles de répétitions sises 8, rue du Palais Gallien, lot de volume 4 et les locaux de bureaux sis 16 rue du Palais Gallien, lot de volume 3 dudit ensemble et de fixer les conditions de cette occupation. »

### ARTICLE 2: LES BIENS IMMOBILIERS MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE

Le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 2.1 de la convention du 16 mai 2012 est modifié comme suit :

« Les salles de répétition et les locaux de bureaux dont la Ville est propriétaire 8, 16 rue du palais Gallien sont également mis à disposition de la Régie.

Un état des lieux sera dressé contradictoirement avant la mise à disposition et au terme de l'occupation. »

L'article 2.3 consistance des équipements est modifié comme suit :

« Les locaux situés 16 rue du palais Gallien sont situés aux niveaux R+1 R+2 et R+3 de l'immeuble et représentent une surface utile de 552 m² »

### **ARTICLE 3: CONDITIONS**

Aucune autre modification n'est apportée à la convention du 16 mai 2012

### **ARTICLE 4: ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes les parties font élection de domicile :

-Monsieur Alain JUPPE, ès qualités, en l'Hôtel de Ville de Bordeaux, Place Pey Berland à Bordeaux.

-Monsieur ès qualités, en son siège social sus indiqué.

Fait à BORDEAUX, en double exemplaire, le

Pour la Ville de Bordeaux Le Maire Pour la Régie personnalisée de l'Opéra Le Président

Alain JUPPE

### D-2014/184 SAEML Regaz-Bordeaux. Création d'une filiale dédiée à la méthanisation

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'émergence des problématiques de développement durable et l'ouverture des marchés de l'énergie ont conduit REGAZ à chercher des pistes complémentaires de diversification à son activité de gestionnaire de réseau de gaz naturel.

C'est ainsi que REGAZ a créé, en 2010, une société dédiée aux réseaux de chaleur, la société MIXENER.

Aujourd'hui, REGAZ souhaite poursuivre cette diversification vers la production et la valorisation du biogaz.

Deux projets de production de méthanisation de biomasse d'origine agricole ont été identifiés en Gironde, l'un à Saint Jean d'Illac, et l'autre à Saint Laurent du Médoc, avec possibilité de réinjection du biogaz dans le réseau de distribution de Régaz.

Pour la réalisation de ces projets et de ceux à venir, Régaz souhaite créer une société dédiée à la méthanisation. Cette société, filiale à 100% de Régaz, sera dénommée « Néomix Méthanisation » et sera dotée dans un premier temps de 500 000€ de fonds propres.

Néomix assurera les études préalables à la réalisation des projets de méthanisation. Elle pourra prendre des participations dans des sociétés existantes ou développer des projets nouveaux dans le cadre de sociétés dédiées associant partenaires agricoles, industriels ou institutionnels.

Il est d'ores et déjà envisagé pour le projet de Saint Jean d'Illac que Néomix prenne une participation de 20% dans la société dédiée créée par Méthanéo : Biogazillac Méthanisation.

Les autres partenaires associés sont :

- Méthaneo filiale du groupe Albioma (Séchilienne Sidec), leader national de la production d'électricité à partir de la biomasse. Elle sera le pilote industriel du projet.
- la Société Civile Agricole de l'Ombrière (Vincent SHIEBER), exploitation agricole de Saint Jean d'Illac spécialisée dans la culture de céréales, de légumineuses et de graines oléagineuses. Elle sera le principal apporteur de biomasse à l'unité de méthanisation.
- La SARL Samuel Allix, qui intervient dans le même secteur d'activité que la SCA de l'Ombrière. Elle apportera également la biomasse produite dans le cadre de son exploitation.
- L'EARL de Pierroton (René Dubourg) spécialisée dans l'élevage de bovins « lait ». Elle fournira des fumiers de bovins.

La répartition du capital entre les actionnaires et le mode de financement du projet figure dans le tableau ci-dessous :

Mét	et Biogazillac hanisation	Part/Invest.	Part des fonds propres	Montant	Apport en capital	Apport en compte courant d'Associés
	ntant de	100%		4 695 754€		
	restissement					
Fina	ncement					
1	Subvention de	21%		988 000€		
	I'ADEME et du					
	Conseil Régional					
2	Fonds propres	18%		833 400€	250 000€	583 400€
	apportés par les					
	actionnaires :					
	Dont Méthanéo		40%	333 360€	100 000 €	233 360€
	Dont Néomix		20%	166 680€	50 000€	116 680€
	Dont SCA de		20%	166 680€	50 000€	116 680€
	l'Ombrière					
	Dont SARL Allix		10%	83 340€	25 000€	58 340€
	Dont EURL Pierroton		10%	83 340€	25 000€	58 340€
3	Emprunt bancaire	61%		2 874 354€		

Le plan d'affaires du projet de Saint Jean d'Illac est fondé sur un Taux de Rentabilité Interne (TRI) supérieur à 9 %.

Pour REGAZ, la création de Néomix Méthanisation présente plusieurs intérêts :

- Un intérêt stratégique, dans la mesure où Néomix pourra développer des projets avec tous types de partenaires industriels, sur des stations d'épuration ou à partir de biomasse d'origine agricole ou autre;
- Un intérêt économique, dans la mesure où il est prévu que le taux de rentabilité interne de chaque projet soit supérieur à 9 % et que des contrats d'études et de prestation soient conclus entre chaque société de projet et Régaz ou ses filiales,
- Un intérêt technique, dans la mesure où Néomix pourra acquérir progressivement les compétences techniques sur le processus de production de biogaz à partir de biomasse ou de stations d'épuration, ainsi que sur l'injection de ces molécules dans le réseau de distribution de gaz naturel;
- Un intérêt fort en terme d'image, dans la mesure où pour la première fois, dans la région Aquitaine, sera injecté dans le réseau de Régaz un gaz renouvelable.

Pour les collectivités locales, l'action de Néomix contribuera à l'atteinte des objectifs des Plans Climat Energie en termes de développement des énergies renouvelables et d'autonomie énergétique. En outre, le conseil municipal, en tant que représentant de l'actionnaire principal de Régaz, sera régulièrement informé des actions menées par sa filiale dans le cadre du rapport annuel qui lui est transmis.

Conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, la création de la filiale Néomix est soumise à l'autorisation préalable de notre conseil.

C'est pourquoi, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser cette création ;
- approuver tous les documents nécessaires à sa constitution ;
- et autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants.

### ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

Non Participation au Vote de Mme Virginie CALMELS, Mme Anne WALRYCK, Mr Nicolas FLORIAN, Mme Nathalie DELATTRE, Mr Jean-Michel GAUTE, Mr Michel DUCHENE et Mr Nicolas GUENRO

### MME MIGLIORE. -

Ne participent pas au vote Mme CALMELS, Mme WALRYCK, Mme DELATTRE, M. FLORIAN, M. GAUTE, M. DUCHENE, M. GUENRO.

### M. LE MAIRE. -

Parce qu'ils siègent au Conseil de Régaz, et non pas parce qu'ils sont contre la méthanisation.

### M. FLORIAN

### M. FLORIAN. -

C'est vrai que c'est assez singulier de présenter une délibération pour laquelle on ne participera pas au vote, mais c'est une belle opération qui a été lancée par Régaz.

J'en profite pour saluer l'action qui est toujours menée pour encore quelques semaines par son Président Jean-Charles PALAU, un de nos anciens collègues, à qui succèdera Virginie qui mènera ce projet.

C'est un beau projet qui va dans le sens de l'histoire et de la diversification qu'opère Régaz dans ses activités. Il s'agit là de développer un projet de méthanisation et de biomasse d'origine agricole sur des communes avoisinantes à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il s'agit de créer une filiale et d'y amener une participation. Régaz financera au même titre que d'autres partenaires comme l'ADEME, la Région et des entrepreneurs privés.

Il s'agit pour nous Ville d'autoriser et de valider cette opération.

Je ne rentrerai pas dans le détail du projet sur le fond de la méthanisation, mais c'est quelque chose qui fait partie du sens de l'histoire où déjà Régaz avait créé en 2010 une société dédiée aux réseaux de chaleur. Avec la création de cette opération il est bien évident que grâce à la méthanisation ça pourra passer dans nos réseaux et favoriser le développement des énergies renouvelables.

### M. LE MAIRE. -

**Mme JAMET** 

### MME JAMET. -

Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe écologiste n'est pas a priori contre le principe de la méthanisation, vous vous en doutez, dans le cadre d'une politique de transition énergétique que nous avons appelée de nos vœux durant toute la campagne électorale.

Le Plan Climat Energie Territorial de la Communauté Urbaine de Bordeaux rappelle par exemple que les déchets organiques et fermenticides représentent un tiers des déchets totaux et que la production de biogaz permettrait donc de soustraire des volumes importants des déchets traités par incinération dans les usines gérées par la CUB.

La délibération qui nous est présentée aujourd'hui concerne deux projets de production de méthanisation de biomasse d'origine agricole. Nous souhaitions donc par cette intervention attirer l'attention du Conseil Municipal, particulièrement des élus qui vont siéger au sein de Régaz, pour veiller à ce que cette production de biomasse ne vienne pas se substituer à des productions agricoles nécessaires pour assurer l'autonomie alimentaire de notre collectivité de la région de Bordeaux.

En effet, la méthanisation d'origine agricole doit être envisagée comme un complément et non comme un objectif unique de produire de l'énergie, car sinon les agriculteurs pourront avoir intérêt à produire plus s'ils trouvent des débouchés valorisables à leurs excédents non écoulés sur le marché.

Cela pourrait aussi nous amener dans la même logique que celle des incinérateurs, plus de déchets pour plus de rentabilité, alors que nous voulons au contraire travailler à la réduction des déchets.

Par ailleurs, toujours dans la même logique, cette vision favoriserait l'agriculture intensive au détriment d'une agriculture diversifiée et familiale plus respectueuse de l'environnement.

Nous alertons donc sur la nécessaire vision d'ensemble qu'il faut avoir sur ces projets, et afin d'éviter les nuisances environnementales liées à la pression des pesticides et des engrais chimiques.

En effet, si on produit de façon vraiment intensive pour mettre des déchets organiques ou même directement des céréales, dans ces usines de biomasse ça va vraiment faire en sorte qu'on va faire de la production agricole intense, donc les nappes phréatiques seront polluées. Il faut vraiment faire attention à ce qu'on met dans ces usines de biomasse.

On essaye d'attirer l'attention des élus qui vont siéger à Régaz pour vraiment faire attention à ce genre de chose.

Nous assortirons donc notre vote sur la création de cette filiale de Régaz à des garanties sur la non extension à terme des sites agricoles, sur une restriction des bio-déchets qui de toute façon auraient été produits, et si possible à des bio-déchets qui seront issus de productions biologiques dans le cadre d'une nécessaire vision conjointe méthanisation / compostage.

Parce que vous savez aussi que lorsqu'on met ces déchets dans une usine de biomasse on récupère après le substrat que l'on peut mettre dans les champs pour faire de l'engrais naturel, mais si ces substrats sont issus d'une agriculture intensive bourrée d'intrants chimiques, bien sûr ça ne pourra pas aller dans l'agriculture biologique et donc un gros cercle vicieux.

Pardonnez, Monsieur le Maire et chers collègues, cette intervention un peu technique mais nécessaire pour faire comprendre la différence parfois ténue entre du « greenwashing » et une politique de diversification énergétique réellement écologique. Merci.

### M. LE MAIRE. -

Merci. Dans d'autres lieux et en d'autres temps moi je serai très heureux d'avoir un débat avec vous sur la vision de la transition énergétique des Verts.

Parce que naturellement il ne faut pas faire de nucléaire, ça c'est quelque chose qui est clair dans votre esprit.

Ensuite les bio-carburants c'est dangereux parce que ça limite la production alimentaire.

La biomasse, vous venez de nous dire toutes vos interrogations.

Les usines solaires – j'appelle ça « usines solaires » – dans les Landes au détriment de la forêt ce n'est pas bien non plus... Voilà.

Je me demande, à part l'efficacité énergétique, et la réduction de la consommation qui est certes un enjeu majeur, comment on va faire ? L'énergie c'est la vie.

Mais je vous provoque. Je vous propose simplement d'avoir le débat en dehors du Conseil Municipal parce qu'il risquerait de nous amener loin. Je voulais simplement évoquer ça pour mémoire.

Mme WALRYCK va peut-être relancer le débat, mais brièvement.

### MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, j'allais répondre un peu dans le sens que vous venez de faire, et simplement rassurer nos amis, parce que, vous le savez, nous avons un Plan Climat Energie Territorial avec cette volonté de mix énergétique précisément que vous appelez de vos vœux, mais nous aussi.

Et nous avons par ailleurs, je vous le rappelle, cofinancé une étude qui a été réalisée dans le cadre de l'ALEC, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat avec l'Agence d'Urbanisme, en lien avec la Ville de Bordeaux et cofinancée par la Communauté Urbaine de Bordeaux pour précisément avoir une vision d'ensemble sur tout le potentiel énergétique et en énergies renouvelables.

### M. LE MAIRE. -

Très bien.

M. HURMIC, on ne prolonge pas le débat si vous voulez bien.

### M. HURMIC. -

Une minute simplement pour vous répondre, Monsieur le Maire et vous rappeler qu'effectivement l'écologie c'est complexe, ce n'est pas des solutions faciles et clé en main.

Quand on parle de transition énergétique je vous promets que nous avons des solutions extrêmement concrètes à vous proposer.

Quand vous dites que l'on déplore notamment la présence de panneaux solaires à la place des forêts, j'ai envie de dire encore heureux...

### M. LE MAIRE. -

Je n'ai pas dit que j'étais pour.

### M. HURMIC. -

Non, mais il y a actuellement des projets qui consistent effectivement, vous le rappelez fort opportunément, à raser des forêts pour mettre des panneaux solaires, alors que la forêt c'est ce qu'on a trouvé de mieux pour capter le CO2 avec la photosynthèse.

Donc c'est vrai que pour nous c'est une aberration, alors que nous avons de quoi faire des panneaux solaires ailleurs. Nous ne manquerons pas une occasion de vous le rappeler, je vous rassure.

### M. LE MAIRE. -

Merci. J'ai pris le risque de lancer un débat. M. FELTESSE veut y participer. Alors on va continuer.

### M. FELTESSE. -

Non. C'est sur un autre sujet.

Premièrement, pour préciser que Nicolas GUENRO ne prendra pas non plus part au vote. Ça n'a pas été dit au début.

Deuxièmement, pour réitérer la question que j'ai évoquée tout à l'heure par rapport au vote des taux sur : comment le Conseil Municipal de Bordeaux travaillera sur les sujets de métropolisation, puisque Régaz typiquement peut avoir une structure du capital qui va évoluer dans les mois qui viennent ?

### M. LE MAIRE. -

Oui. Je n'avais pas répondu à cette question. A la CUB, vous le savez, on a mis en place un groupe de travail sur la métropolisation. Je pense qu'il ne serait pas inutile d'en faire un ici aussi associant les différentes sensibilités du Conseil pour qu'au fur et à mesure de la discussion, et pas uniquement en Conseil Municipal, on puisse informer sur ce qui se passe.

M. FLORIAN, vous pourrez regarder ça.

Sur la 184 qui est contre ?

Qui s'abstient ? Les réserves des Verts.

Très bien. Merci.

### D-2014/185

Immeubles appartenant à la Ville de Bordeaux gérés par l'Office Public de l'Habitat Aquitanis. Compte prévisionnel de gestion de l'exercice 2014. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément au contrat de gérance en date du 5 mars 1997, la Ville de Bordeaux a confié à l'Office Public de l'Habitat (« OPH ») Aquitanis la gérance des cités d'habitation Claveau, Charles Martin, Saint-Augustin, Bouguereau, Parc des Sports, ainsi que des logements du patrimoine diffus.

Compte-tenu du rachat prévu par Aquitanis de 4 logements situés Résidence Claveau début 2014, cette gérance concernera désormais :

- 37 logements, 4 garages et 1 commerce en patrimoine HLM,
- 14 logements et 1 garage en patrimoine diffus.

Le financement de la construction de ces immeubles ayant été assuré par la Ville de Bordeaux, propriétaire de ces immeubles, celle-ci continue à assurer la charge des emprunts qu'elle a dû contracter.

Afin d'en atténuer l'incidence financière, il est prévu que l'OPH Aquitanis lui verse l'excédent de recettes résultant de sa gestion.

Pour ce faire, cet organisme nous a transmis, pour être soumis à votre avis, le compte prévisionnel de gestion pour l'exercice 2014.

Ce compte s'établit comme suit :

Recettes 157.835 euros Dépenses 156.565 euros

Il fait apparaître un excédent de recettes d'un montant de 1.270 euros à reverser à la Ville, comme stipulé à l'article 2 du contrat de gérance du 5 mars 1997, et prévu dans ses comptes « fonction 0 services généraux, sous fonction 02 administration générale, rubrique 020 administration générale de la collectivité, nature 752 revenus des immeubles ».

Ce budget a été établi avec une augmentation de loyer de 0,90% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit la variation de l'indice INSEE de référence des loyers au 3<sup>ème</sup> trimestre 2013.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après le compte prévisionnel de gestion de l'exercice 2014. Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable sur ce compte prévisionnel de gestion.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

### COMPTE PREVISIONNEL DE GESTION -VILLE DE BORDEAUX

variat n-1	%8′9-																	č	%0,0															%8 9-
BUDGET INITIAL 2014	157 835	00			109	826 1 221	73 73			0	0			0	0	0	0		•	0														157 835
BUDGET INITIAL 2013	169 412	44 700	121 987	7	1076	.80				0				0				c	)															169 412
PRODUITS	70 PRODUITS DES ACTIVITES	703 CHARGES RECUPERABLES		7042 SURLOYERS		7045 LOYERS GARAGES	708 LOCATIONS DIVERSES			75 AUTRES PRODUITS	758 AUTRES PRODUITS DE GESTION			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7714 RECOUVREMENT CREANCES EN NON VALEURS	778 REMBOURSEMENT SINISTRES	7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	Colored white	RETRIBES SOR TROVISIONS	7817 REPRISES PROVISION LOCATAIRES DOUTEUX														TOTAL BECETTES
variat n-1	43,8%	-8.9%								11,0%				Asset					-3,0%					-100,0%			%0′0			%0′0		43,5%		%8 9-
BUDGET INITIAL 2014	1 150	101 000	31 000	5 000	1 000	7 000	000 9	0	51 000	9 100	0	1 200	1 600	0	2 000	2 600	200	1 000	42 315	35 781	000 9	0	534	0	0	0	2 000	2 000	0	1 000	1,000	1 270	1270	157 835
BUDGET INITIAL 2013	800	110 900	44 500	4 500	1 200	000 6	0	700	51 000	8 200	0	1 000	1 100	0	2 000	3 000	200	006	43 627	36 594	9 200	0	533	2 000	2 000	0	2 000	2 000	0	1 000	000 1	882	885	140 412
DEPENSES	60 FOURNITURES, EAU GAZ ELECTRICITE	61 SERVICES EXTERIEURS. TRAVAUX	6140	6151 ENTRETIEN COURANT NR	6151 ENTRETIEN REPARATION REC	6152 GROS ENTRETIEN			6187 FRAIS DE GESTION AQUITANIS	62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6210 PERSONNEL EXTERIEUR NR	6226 HONORAIRES	6227 FRAIS DE RECOUVREMENT ET D'ACTES	6240 DEMENAGEMENTS	6281 HYGIENE ET SECURITE	6283 REPARATION CHAUFFAGE	6284 NETTOYAGE	6288 AUTRES CHARGES	63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6351 TAXES FONCIERES	6351 IMPOTS LOCAUX( TOM)	6351 AUTRES TAXES	6351 FRAIS DE ROLE NR	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6541 PERTES S/CREANCES IRRECOUVRABLES	6580 CHARGES DE GESTION COURANTE	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		6715 SUBVENTIONS ACCORDEES		681/ DOLATION FOUR CREANCES DOUTEUSES	RESULTAT	6718 EXCEDENT A REVERSER	TOTAL DEPENSES

### OBSERVATION:

Les charges de copropriétés sont en baisse car les logements ont été libérés non remis en location et vendus par la Ville de Bordeaux.

Concernant les grosses reparations, des travaux sont prevus a hauteur de 6 000 Euros (80 rue josephine a bordeaux - réfection des plancher et installation des compteurs eau.)

Rachat de claveau prévu au 01-01-2014 par Aquitanis.
L'évolution des loyers des logements est limitée à la variation de l'IRL au 3ème trimestre 2013 d'où 0,9 %

Variation de l'indice INSEE de référence des loyers (IRL) Estimation de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction (ICC) 1,20% 1,00%

Patrimoine HLM	Catégorie	Logts	Plafond ACTUEL	Plafond 2013	Loyer actuel (au m2 de SC ou forfait mensuel)	AUGMENTATIONS PROPOSEES	Nouveau loyer (au m2 ou mensuel)
						JANVIER	
RES. BOUGUEREAU	HLM	1	34,16	34,57	33,15	0,90%	33,45
RES. SAINT AUGUSTIN	HLM	3	34,16	34,57	22,05	0,90%	22,25
RES. SAINT AUGUSTIN		1			86,59	0,90%	87,37
RES. CHARLES MARTIN	PSR	18	28,00	28,34	27,15	0,90%	27,39
CLAVEAU			Racha	at par Aquita	nnis prévu au 0	1-01-2014	
RES. PARC DES SPORTS	HLM	13	34,16	34,57	33,15	0,90%	33,45
GARAGES CLAVEAU		4			10,26	0,90%	10,35
CHARLES MARTIN - ANNEXE		1			6,10	0,00%	6,10
COMMERCES PARC DES SPORTS		1			90,60	1,00%	91,51

Patrimoine diffus		nbre		Loyer moyen actuel	AUGMENTATION PROPOSEE	nouveau loyer moyen
LOGEMENTS DIFFUS *	-	14	-	163,07	0,90%	164,54
LOCAUX DIVERS (garage)	-	1	-	59,83	0,90%	60,37

NB : L'évolution des loyers des logements est limitée à la variation de l'IRL au 3ème trimestre 2013

# LOYERS DES GARAGES/ANNEXES/LOCAUX PROFESSIONNELS - PREVISIONNEL DE RECETTES 2014

2 393

**BUDGET ANNUEL** 

							1			
COMMUNE	LIB PROGRAMME OU ADRESSE	Code ou Nbre de Lots	TYPE LOT	TARIF DEC 2013	AUG 01/01	Loyer Janvier 2014	LOYER THEORIQUE ANNUEL	COUT	COUT	RECETTE NETTE
RDEAUX CH	BORDEAUX CHARLES MARTIN	MRT000102	Porte sans souci	6,10	00'0	6,10	73	0	0	73
RDEAUX CL	BORDEAUX CLAVEAU VILLE DE BORDEAUX	4	Garage	10,26	06'0	10,35	497	0	0	497
RDEAUX 41	BORDEAUX 41 RUE BERNARD ADOUR	BXD010006	Garage	59,83	06'0	60,37	724	0	0	724
BORDEAUX PA	PARC DES SPORTS	PSP030002	Commerce	90,60	1,00	91,51	1 098	0	0	1 098
	тотаих	7					2 393	0	0	2 393

## LOYERS DES LOGEMENTS VILLE DE BORDEAUX - EXERCICE 2014

110 643

**BUDGET ANNUEL** 

440 642	•	030 7	200	747 200					0		
0	0	0	4 342	4 342	361,81	06'0		358,58	BXNJS0801	80 RUE JOSEPHINE	BORDEAUX
2 7 4 2	0	0	0	2 7 4 2	228,49	06'0		226,45	BXNJS0078	78 RUE JOSEPHINE	BORDEAUX
4 783	0	0	0	4 783	398,56	06'0		395,00	BXNCH0070	70 RUE CHANTECRIT	BORDEAUX
479	0	0	0	479	39,94	06'0		39,58	BXNSC0002	2 RUE SICARD	BORDEAUX
1 724	0	0	0	1 724	143,63	06'0		142,35	BXN050001	142 RUE DU JARDIN PUBLIC	BORDEAUX
1 939	0	0	0	1 939	161,59	06'0		160,15	BXNJS0082	82 RUE JOSEPHINE	BORDEAUX
2 491	0	0	0	2 491	207,56	06'0		205,71	BXNJS0802	80 RUE JOSEPHINE	BORDEAUX
1 882	0	0	0	1 882	156,85	06'0		155,45	BXN090001	74 RUE LEYBARDIE	BORDEAUX
417	0	0	0	417	34,73	06'0		34,42	BXT010002	51 RUE DES NUITS	BORDEAUX
434	0	0	0	434	36,20	06'0		35,88	BXT010001	51 RUE DES NUITS	BORDEAUX
2 950	0	0	0	2 950	245,83	06'0		243,64	BXD010005	41 RUE BERNARD ADOUR	BORDEAUX
757	0	0	0	757	90'69	06'0		62,50	BXC170001	29 RUE DES SABLIERES	BORDEAUX
2 423	0	0	0	2 423	201,93	06'0		200,13	BXC120008	11 RUE CAUSSEROUGE	BORDEAUX
281	0	0	0	281	23,40	06'0		23,19	BXC120003	11 RUE CAUSSEROUGE	BORDEAUX
37 921	0	0	0	37 921	33,45	06'0	34,57	33,15	13	PARC DES SPORTS	BORDEAUX
41 907	0	0	0	41 907	27,39	06'0	28,34	27,15	18	CHARLES MARTIN	BORDEAUX
0	0	0	1 048	1 048	87,37	06'0		86,59	CTN010001	SAINT AUGUSTIN	BORDEAUX
4 427	0	1 269	0	2 696	22,25	06'0	34,57	22,05	8	SAINT AUGUSTIN	BORDEAUX
3 088	0	0	0	3 088	33,45	06'0	34,57	33,15	BGR020002	BOUGUEREAU	BORDEAUX
RECETTE	COUT	COUT	COUT VAC GELES	LOYER THEORIQUE ANNUEL	TARIF Janvier 2014	AUG 01/01	PLAFOND JANVIER	TARIF DEC 2013	Code ou Nbre de Logts	LIB PROGRAMME	Commune

# **DETAIL PAR POSTE BUDGETAIRE ET SERVICE 2014**

Туре	e de Budget I Chapitre	Sous Chapitre	Poste Budgetaire	Libelle Poste budgetaire	Unite de gestion	Total
)	D02	014	143513	FRAIS DE ROLE TOM NR	DFC	534,00
		023	241400	COTISATIONS ASSOCIATIONS SYNDICALES	DLGC	16 000,00
			241851	REDEVANCE DE GESTION GERANCE	DLN	51 000,00
		026	262263	HONORAIRES CONTENTIEUX LOCATIFS	DLGC	300.00
			262270	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX RECOUVRT	DLGC	400,00
		028	283512	TFPB NON BATI NON RECUP	DFC	309,00
	D03	031	311510	ENTRETIEN COURANT NR DES IMMEUBLES	DLGC	2 000,00
					DLBN	3 000,00
			312810	HYGIENE	DLGC	100,00
					DLBN	400,00
			312830	REPARATIONS CHAUFFAGE	DLBN	1 600,00
			312840	NETTOYAGE IMMEUBLES ENTREPRISES	DLGC	200,00
					DLBN	500,00
		032	321520	GROS ENTRETIEN IMMEUBLES NON PROGRAMME	DLGC	4 000,00
		033	224527	OR IMMELLINES PROOPANIATES	DLBN	3 000,00
	***************************************	033 035	331537 352261	GR IMMEUBLES PROGRAMMEES DIAGNOSTICS DES EQUIPEMENTS	DLGC DLGC	6 000,00
	D04	041	413510	TAXE FONCIERE S/IMMEUBLE DE RAPPORT	DEGC	900,00
	D04	052	528170	PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	DLGC	35 472,00
	D03	075	757180	REVERSEMENT EXCEDENT GERANCE	DLGC	1 000,00
	D07	076	717863	SINISTRES < FRANCHISE	DLGC	1 270,00
	D09	090	900001	EAU NON AFFECTEE	DLGC	2 000,00
	D09	091	916061	Secretary and the secretary an		500,00
		091	910001	FOURNIT RAP NON RECUPERE	DLGC DLBN	300,00 150,00
		092	926151	ENTRETIEN RAP	DLBN	500,00
		032	926281	HYGIENE RAP	DLGC	200,00
			920201	INTOIENE RAP	DLBN	500,00
		926283 CHAUFFAGE RAP 926288 DIVERS SERV EXTER CONTRATS RAP	DLGC	1 000,00		
			DLGC	1 000,00		
	2000		926351	TOM RAP	DLGC	3 000,00
		093	936281	HYGIENE RCC	DLBN	800,00
			936061	EAU, GAZ, EDF RCC	DLGC	200.00
			936140	COTISATION ASSOCIATION SYNDICALE RCC	DLGC	15 000,00
			936151	ENTRETIEN REPARATION RCC	DLBN	500,00
			936227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX RCC	DLGC	700,00
				FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX RCC	DLBN	500,00
			936351	TOM TAXE DE VOIRIES RCC	DLGC	3 000,00
otal D					***************************************	157 835,0
	R20	200	2007040	LOYERS LOGEMENTS	DLGC	-68 736,00
					DLBN	-41 907,00
		203	2037045	LOYERS GARAGES	DLBN	-1 221,00
		204	2047044	LOYERS DES COMMERCES	DLGC	-1 098,00
		208	2087080	LOYERS DES ANNEXES	DLBN	-73,00
*************	R29	290	2900000	CHARGES RECUPERES	DLGC	-44 800,00
otal R						-157 835,0

Résiliation du bail emphytéotique conclu avec Logévie pour la Résidence pour Personnes Agées Notre Temps située 30 rue Neuve. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2010, la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale se sont engagés dans un vaste programme de réhabilitation des Résidences pour Personnes Agées (RPA) gérées par le CCAS. Ainsi, vous avez décidé par délibération n° 20100584 du 25 octobre 2010, la rénovation du cadre juridique du partenariat avec le principal bailleur social, Logévie en résiliant les baux emphytéotiques conclus dans les années 1980 afin de céder la propriété de ces établissements d'hébergement pour personnes agées au CCAS.

En application des délibérations 2012368 du 16 juillet 2012 et 2012434 du 24 septembre 2012, cette opération a eu lieu pour la RPA Dubourdieu. Il convient désormais de poursuivre ce processus pour les RPA Alfred Smith, Billaudel et Notre Temps.

La RPA Notre Temps, située 30 rue Neuve, édifiée en 1977 sur la parcelle cadastrée HE 302, dispose actuellement d'une capacité de 28 résidents tous logés en appartements individuels. Le bâtiment se développe sur 4 niveaux (R+3) et totalise une superficie utile de 1 044 m² environ. Cette résidence, bien qu'entretenue régulièrement, présente aujourd'hui des imperfections techniques liées à l'usure des matériaux et des équipements.

La résiliation du bail emphytéotique du 8 mai 1973 conclu avec Logévie est réalisée d'un commun accord au vu du rapport de France Domaine en date du 02/04/2014 et, conformément aux termes du bail, moyennant le paiement d'une indemnité correspondant au remboursement du capital restant dû des emprunts contractés par Logévie pour la construction de la RPA, augmenté des intérêts courus et compensateurs. Le versement de la Ville interviendra sur production par Logévie de l'état de décompte arrêté dans le cadre du remboursement anticipé à la date du 1<sup>er</sup> juin 2014. Pour information ce montant s'élevait au 31 décembre 2013 à 48 188 euros.

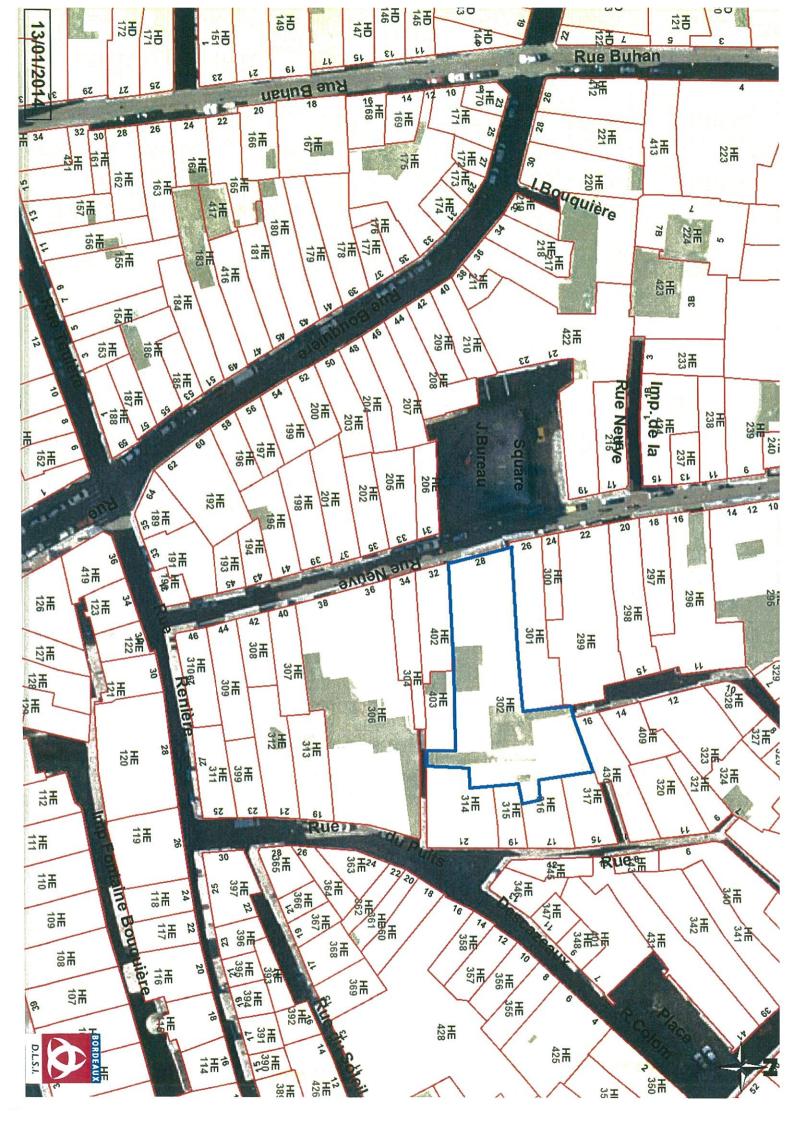
En conséquence nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

#### Décider

- la résiliation au 1<sup>er</sup> juin 2014 du bail emphytéotique du 8 mai 1973 conclu avec la société anonyme d'HLM Logévie portant sur l'immeuble sis 28-30 rue Neuve et 18 impasse Fauré, cadastré HE 302.
- le versement à la société anonyme d'HLM Logévie d'une indemnité de résiliation de bail correspondant aux sommes dues dans le cadre du remboursement anticipé des emprunts estimée à un montant maximum de 48 188 euros.

- l'ouverture au budget des crédits nécesssaires à cette opération.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de résiliation de bail emphytéotique avec la société anonyme d'HLM Logévie portant sur l'immeuble sis 30 rue Neuve et 18 impasse Fauré et tous les documents afférents à cette opération ainsi qu'à déposer toutes les autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.



Cession au Centre Communal d'Action Sociale de la Résidence pour Personnes Agées Notre Temps située 30 rue Neuve. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération précédente, vous avez décidé de procéder à la résiliation du bail emphytéotique consenti à la société Logévie pour l'immeuble situé 28-30 rue Neuve et 18 impasse Fauré, afin de revendre ce bien au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bordeaux, qui en est l'actuel gestionnaire.

La vente de ce bien, cadastré HE 302, d'une superficie cadastrale de 856 m², est réalisée moyennant un prix égal à celui payé par la Ville dans le cadre de la résiliation du bail emphytéotique, soit une indemnité correspondant au remboursement du capital restant dû des emprunts contractés par Logévie pour la construction de la Résidence pour Personnes Agées, augmenté des intérêts courus et compensateurs, arrêté à la date du 1<sup>er</sup> juin 2014 (soit un montant maximal de 48 188 euros arrêté au 31 décembre 2013) au vu du rapport de France Domaine en date du 02/04/2014.

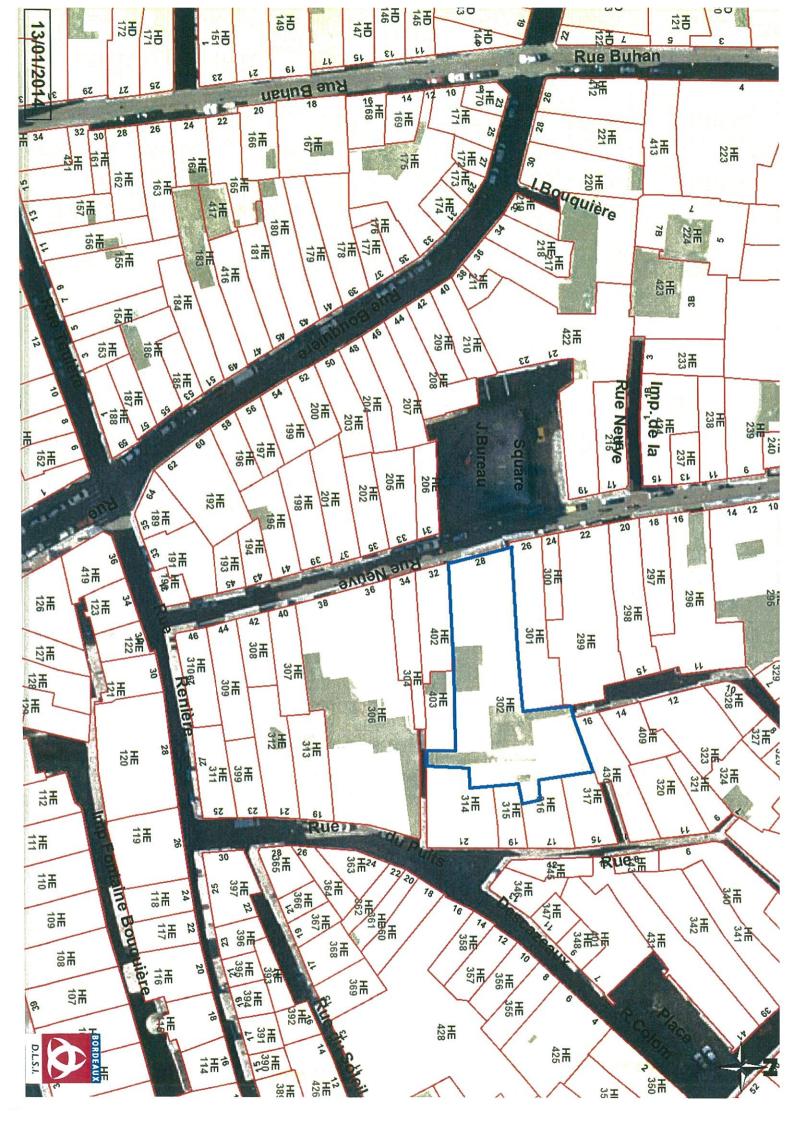
Le CCAS prendra à sa charge tous les frais engagés par la Ville, notamment les frais d'acte de résiliation du bail emphytéotique ainsi que le remboursement de la taxe foncière.

En conséquence, nous vous proposons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

#### Décider

- La cession au CCAS de Bordeaux de l'immeuble situé 28-30 rue Neuve et 18 impasse Fauré à Bordeaux, cadastré HE 302, moyennant un prix correspondant à l'indemnité de résiliation du bail emphytéotique avec la société Logévie soit un montant maximum de 48 188 euros.
- L'encaissement de cette somme au budget de l'exercice en cours.

Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération y compris tous documents d'urbanisme qui pourraient s'avérer nécessaires.



Résiliation du bail emphytéotique conclu avec Logévie pour la Résidence pour Personnes Agées Billaudel située 112 bis Rue Malbec. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2010, la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale se sont engagés dans un vaste programme de réhabilitation des Résidences pour Personnes Agées (RPA) gérées par le CCAS. Ainsi, vous avez décidé par délibération n° 20100584 du 25 octobre 2010 la rénovation du cadre juridique du partenariat avec le principal bailleur social, Logévie, en résiliant les baux emphytéotiques conclus dans les années 1980 afin de céder au CCAS la propriété de ces établissements d'hébergement pour personnes agées.

En application des délibérations 2012368 du 16 juillet 2012 et 2012434 du 24 septembre 2012, cette opération a eu lieu pour la RPA Dubourdieu. Il convient désormais de poursuivre ce processus pour les RPA Alfred Smith, Billaudel et Notre Temps.

La RPA Billaudel située 112 bis rue Malbec, édifiée en 1977 sur les parcelles cadastrées CX 200 et CX 198, dispose actuellement d'une capacité de 60 résidents. Le bâtiment se développe sur 5 niveaux (R+4) et totalise une superficie utile de 2 508 m² environ. Cette résidence, bien qu'entretenue régulièrement, présente aujourd'hui des imperfections techniques liées à l'usure des matériaux et des équipements.

La résiliation du bail emphytéotique du 28 septembre 1979 conclu avec Logévie est réalisée d'un commun accord au vu du rapport de France Domaine en date du 02/04/2014 et, conformément aux termes du bail, moyennant le paiement d'une indemnité correspondant au remboursement du capital restant dû des emprunts contractés par Logévie pour la construction de la RPA, augmenté des intérêts courus et compensateurs. Le versement de la Ville interviendra sur production par Logévie de l'état de décompte arrêté dans le cadre du remboursement anticipé à la date du 1<sup>er</sup> juin 2014. Pour information ce montant s'élevait au 31 décembre 2013 à 267 660 euros.

En conséquence nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

#### Décider

- la résiliation au 1<sup>er</sup> juin 2014 du bail emphytéotique du 28 septembre 1979 conclu avec la société anonyme d'HLM Logévie portant sur l'immeuble 112 bis rue Malbec, cadastré CX 200 et CX 198.
- le versement à la société anonyme d'HLM Logévie d'une indemnité de résiliation de bail correspondant aux sommes dues dans le cadre du remboursement anticipé des emprunts estimée à un montant maximum de 267 660 euros.
- l'ouverture au budget des crédits nécesssaires à cette opération.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de résiliation de bail emphytéotique avec la société anonyme d'HLM Logévie portant sur l'immeuble sis 112 rue Malbec et tous les documents afférents à cette opération ainsi qu'à déposer toutes les autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.



Cession au Centre Communal d'Action Sociale de la Résidence pour Personnes Agées Billaudel située 112 bis rue Malbec. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération précédente, vous avez décidé de procéder à la résiliation du bail emphytéotique consenti à la société Logévie pour l'immeuble 112 bis rue Malbec, afin de revendre ce bien au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bordeaux, qui en est l'actuel gestionnaire.

La vente de ce bien, cadastré CX 200 et CX 198 d'une superficie cadastrale de 2 803 m², est réalisée moyennant un prix égal à celui payé par la Ville dans le cadre de la résiliation du bail emphytéotique, soit une indemnité correspondant au remboursement du capital restant dû des emprunts contractés par Logévie pour la construction de la Résidence pour Personnes Agées, augmenté des intérêts courus et compensateurs, arrêté à la date du 1<sup>er</sup> juin 2014 (soit un montant maximal de 267 660 euros arrêté au 31 décembre 2013), au vu du rapport de France Domaine en date du 02/04/2014.

Le CCAS prendra à sa charge tous les frais engagés par la Ville, notamment les frais d'acte de résiliation du bail emphytéotique ainsi que le remboursement de la taxe foncière.

En conséquence, nous vous proposons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

#### Décider

- La cession au CCAS de Bordeaux de l'immeuble situé 112 bis rue Malbec à Bordeaux, cadastré CX 200 et CX 198, moyennant un prix correspondant à l'indemnité de résiliation du bail emphytéotique avec la société Logévie soit un montant maximum de 267 660 euros.
- L'encaissement de cette somme au budget de l'exercice en cours.

Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération y compris tous documents d'urbanisme qui pourraient s'avérer nécessaires.



# Résiliation du bail emphytéotique conclu avec Logévie pour la Résidence pour Personnes Agées située 30 rue Alfred SMITH. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2010, la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale se sont engagés dans un vaste programme de réhabilitation des Résidences pour Personnes Agées (RPA) gérées par le CCAS. Ainsi, vous avez décidé par délibération n° 20100584 du 25 octobre 2010 la rénovation du cadre juridique du partenariat avec le principal bailleur social, Logévie en résiliant les baux emphytéotiques conclus dans les années 1980 afin de céder la propriété de ces établissements d'hébergement pour personnes agées au CCAS.

En application des délibérations 2012368 du 16 juillet 2012 et 2012434 du 24 septembre 2012, cette opération a eu lieu pour la RPA Dubourdieu. Il convient désormais de poursuivre ce processus pour les RPA Alfred Smith, Billaudel et Notre Temps.

La RPA Alfred SMITH, située 30 rue Alfred SMITH, édifiée en 1973 sur la parcelle cadastrée IH 245, dispose actuellement d'une capacité de 59 résidents tous logés en appartements individuels T1 Bis. Le bâtiment se développe sur 10 niveaux (R+8 avec sous-sol) et totalise une superficie utile de 2 425m² environ. Cette résidence, bien qu'entretenue régulièrement, présente aujourd'hui des imperfections techniques liées à l'usure des matériaux et des équipements.

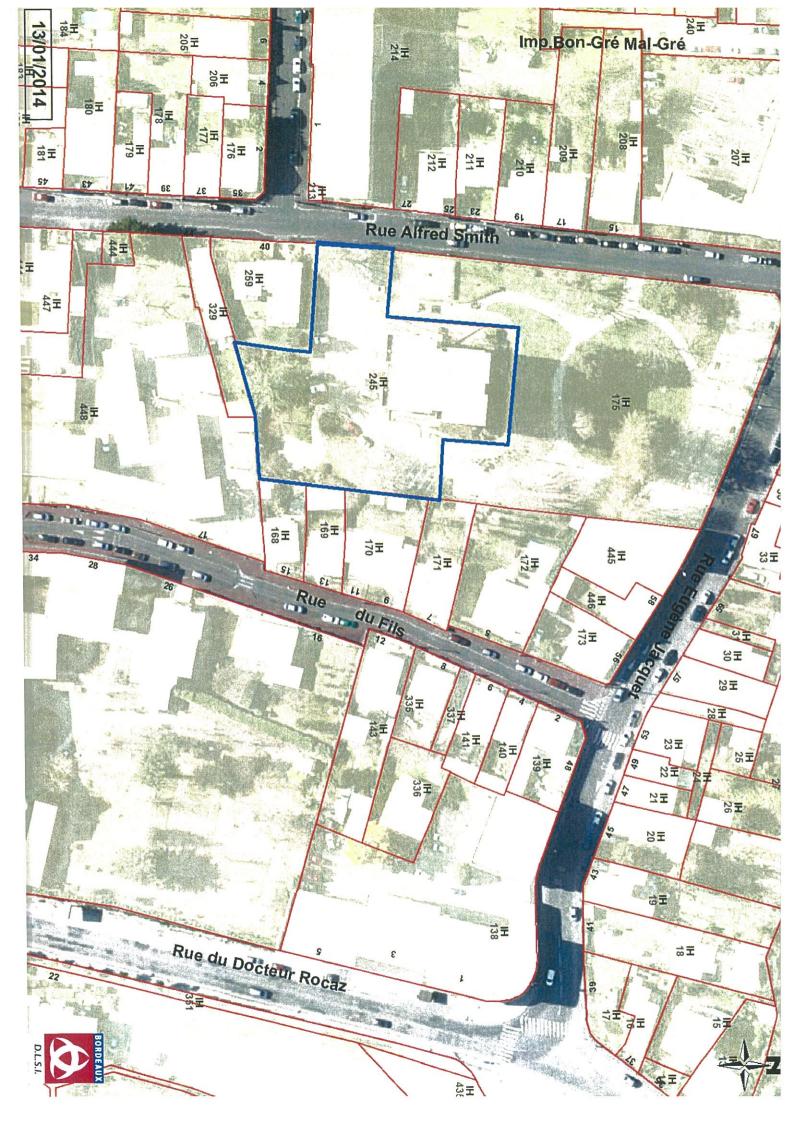
La résiliation du bail emphytéotique du 14 avril 1975 conclu avec Logévie est réalisée d'un commun accord au vu du rapport de France Domaine en date du 02/04/2014 et, conformément aux termes du bail, moyennant le paiement d'une indemnité correspondant au remboursement du capital restant dû des emprunts contractés par Logévie pour la construction de la RPA, augmenté des intérêts courus et compensateurs. Le versement de la Ville interviendra sur production par Logévie de l'état de décompte arrêté dans le cadre du remboursement anticipé à la date du 1<sup>er</sup> juin 2014. Pour information ce montant s'élevait au 31 décembre 2013 à 100 394 euros.

En conséquence nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

#### Décider

- la résiliation au 1<sup>er</sup> juin 2014 du bail emphytéotique du 14 avril 1975 conclu avec la société anonyme d'HLM Logévie portant sur l'immeuble 30 rue Alfred SMITH, cadastré IH 245.
- le versement à la société anonyme d'HLM Logévie d'une indemnité de résiliation de bail correspondant aux sommes dues dans le cadre du remboursement anticipé des emprunts estimée à un montant maximum de 100 394 euros.
- l'ouverture au budget des crédits nécesssaires à cette opération.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de résiliation de bail emphytéotique avec la société anonyme d'HLM Logévie portant sur l'immeuble sis 30 rue Alfred SMITH et tous les documents afférents à cette opération ainsi qu'à déposer toutes les autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.



Cession au Centre Communal d'action sociale de la Résidence pour Personnes Agées située 30 Rue Alfred SMITH. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération précédente, vous avez décidé de procéder à la résiliation du bail emphytéotique consenti à la société Logévie pour l'immeuble 30 rue Alfred SMITH, afin de revendre ce bien au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bordeaux, qui en est l'actuel gestionnaire.

La vente de ce bien, cadastré IH 245 d'une superficie cadastrale de 2767 m², est réalisée moyennant un prix égal à celui payé par la Ville dans le cadre de la résiliation du bail emphytéotique, soit une indemnité correspondant au remboursement du capital restant dû des emprunts contractés par Logévie pour la construction de la Résidence pour Personnes Agées, augmenté des intérêts courus et compensateurs, arrêté à la date du 1<sup>er</sup> juin 2014 (soit un montant maximal de 100 394 euros), au vu du rapport de France Domaine en date du 02/04/2014.

Le CCAS prendra à sa charge tous les frais engagés par la Ville, notamment les frais d'acte de résiliation du bail emphytéotique ainsi que le remboursement de la taxe foncière.

En conséquence, nous vous proposons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

#### Décider

- La cession au CCAS de Bordeaux de l'immeuble situé 30 rue Alfred SMITH à Bordeaux, cadastré IH 245, moyennant un prix correspondant à l'indemnité de résiliation du bail emphytéotique avec la société Logévie soit un montant maximum de 100 394 euros.
- L'encaissement de cette somme au budget de l'exercice concerné.

Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération y compris tous documents d'urbanisme qui pourraient s'avérer nécessaires.

#### M. LE MAIRE. -

Si j'ai bien compris, la discussion sur ce projet vaudra aussi pour les 187, 188, 189, 190 et 191.

#### M. FLORIAN

#### M. FLORIAN. -

Comme vous le disiez fort justement, Monsieur le Maire, il y a 6 délibérations qui à chaque fois concernent un établissement. Il y a la résiliation du bail emphytéotique, puis après la cession. Donc j'imagine que l'intervention qui sera faite portera sur le process global plutôt qu'individuel.

Depuis 2010 – je parle de façon globale; je ne vais pas entrer dans le détail des 3 opérations – la Ville et le CCAS se sont engagés dans un vaste programme de réhabilitation des Résidences pour Personnes Agées, plus communément appelées RPA, qui, historiquement sur notre commune avaient des baux emphytéotiques de très longue durée, un peu plus de 60 ans, avec la société Logévie qui était l'un des principaux bailleurs sociaux qui géraient ces RPA.

A partir de 2010 on a considéré qu'il serait de bonne politique de récupérer ces établissements et de lancer une consultation pour les attribuer avec de nouveaux baux emphytéotiques, mais sûrement plus courts, et de se lancer dans des opérations de réhabilitation, car, il faut en convenir, un certain nombre de ces établissements avaient besoin d'être réhabilités.

Il y a 3 RPA concernées aujourd'hui. La première délibération concerne la résiliation du bail emphytéotique, et donc, parce que c'est une résolution anticipée, le dédommagement à donner à Logévie.

La seconde délibération concerne la cession au Centre Communal d'Action Sociale. Je rappelle d'ailleurs que la somme de la résiliation sera prise en charge après par le CCAS.

Cette opération se fait sur Notre Temps, Billaudel et la résidence rue Alfred Smith.

#### M. LE MAIRE. -

Merci.

M. BRUGERE

#### M. BRUGERE. -

Monsieur le Maire, chers collègues, ces délibérations viennent entériner l'engagement de rénovation de la moitié de nos résidences à loyers modérés destinées aux seniors bordelais disposant de faibles revenus et désirant bénéficier d'une offre de services dédiés.

7 de ces résidences-services qui ont été créées par la Ville dans les années 70 ne correspondent plus aux normes de confort d'aujourd'hui.

Après Buchou qu'on a inaugurée il y a quelques mois, Dubourdieu et Achard qui sont en cours de travaux et dont la livraison est pour la fin de l'année, les RPA de Bonnefin sur la rive droite, Billaudel près de la gare, Notre Temps du côté du cours Alsace Lorraine et Alfred Smith du côté d'Arlac vont donc bénéficier d'une réhabilitation totale qui permettra en plus de créer 10% de logements supplémentaires en partenariat avec le bailleur SNI pour un investissement total de 12,5 millions d'euros.

Au total la modernisation de ces 7 RPA gérées par le CCAS représentera un budget de plus 20 millions d'euros.

Par ailleurs une quinzième résidence pour personnes âgées va ouvrir dans les prochains mois au Grand Parc dans l'immeuble du Petit Trianon à côté de l'EHPAD qui va être ouvert aussi dans ce lieu-là.

#### M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DELAUNAY

#### MME DELAUNAY. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne rentrerai pas dans la technicité de cette délibération à la fois parce que les situations juridiques sont différentes et que les RPA sont non pas nombreuses, mais en tout cas diverses.

Mais je note cependant le retard qui a été pris par rapport à ce qui était présenté en 2010 où il était question d'un plan global de réhabilitation de ces RPA, qui, nous en convenons, ne correspondent plus ni aux besoins, ni aux désirs ni aux souhaits des habitants d'aujourd'hui, les âgés d'aujourd'hui. Rappelons qu'ils sont 50.000 à Bordeaux, bien sûr pas tous éligibles aux résidences pour personnes âgées, mais en tout cas très nombreux à la fois à désirer vivre en centre ville, et on sait que ce souhait est totalement légitime, et deuxièmement n'ayant pas les moyens d'un bail privé.

Donc il faut en effet agir. 4 ans c'est long pour des personnes âgées, c'est long pour celles qui étaient sur les listes d'attente que vous signaliez en 2010. 110 personnes étaient en demande et elles sont aujourd'hui certainement plus nombreuses.

Cette formule des logements intermédiaires, il ne s'agit pas, M. BRUGERE vous en conviendrez, de résidences-services qui correspondent à un statut tout à fait différent, mais de foyers-logements. C'est le terme administratif qui deviendra d'ailleurs résidences-autonomie dès que la loi que j'ai eu l'honneur de préparer sera adoptée.

Ce point est important. Je veux souligner l'urgence qu'il y a. Sachez que vous serez accompagnés très positivement dans tous ces travaux s'ils viennent rapidement à jour, s'ils répondent aux nouvelles normes et en particulier en matière d'équipement informatique et de mise sous Internet systématique, car il s'agit-là d'un facteur de longévité et de bon vieillissement.

Donc j'espère que ce retard ne sera pas renouvelé et non plus que la diminution de l'assistance humaine dans ces RPA sera interrompue.

Et je vous annonce aussi une deuxième bonne nouvelle, vous voyez que je ne suis pas revenue pour rien, c'est qu'il y aura dans la loi autonomie une allocation particulière, un forfait autonomie, pour augmenter cette assistance humaine qui est un élément tout à fait majeur.

# M. LE MAIRE. -

En toute sincérité on aurait préféré que vous restiez au gouvernement pour continuer à pousser ces dossiers, chère Madame, plutôt que de revenir parmi nous.

# M. BRUGERE

#### M. BRUGERE. -

Ce n'est pas le seul lieu, ici ou ailleurs, où il y a du retard. L'objectif c'est effectivement d'avoir des résidences de qualité. Bien sûr que l'Informatique y sera, bien sûr que la Wi-Fi y sera - mais Mme DELAUNAY ne m'écoute plus – et bien sûr qu'on va rénover ces 7 premières résidences et que les 7 suivantes seront rénovées dans la foulée avec une démarche qui va aussi vers une humanisation, là comme sur les autres lieux de rénovation à Bordeaux.

#### M. LE MAIRE. -

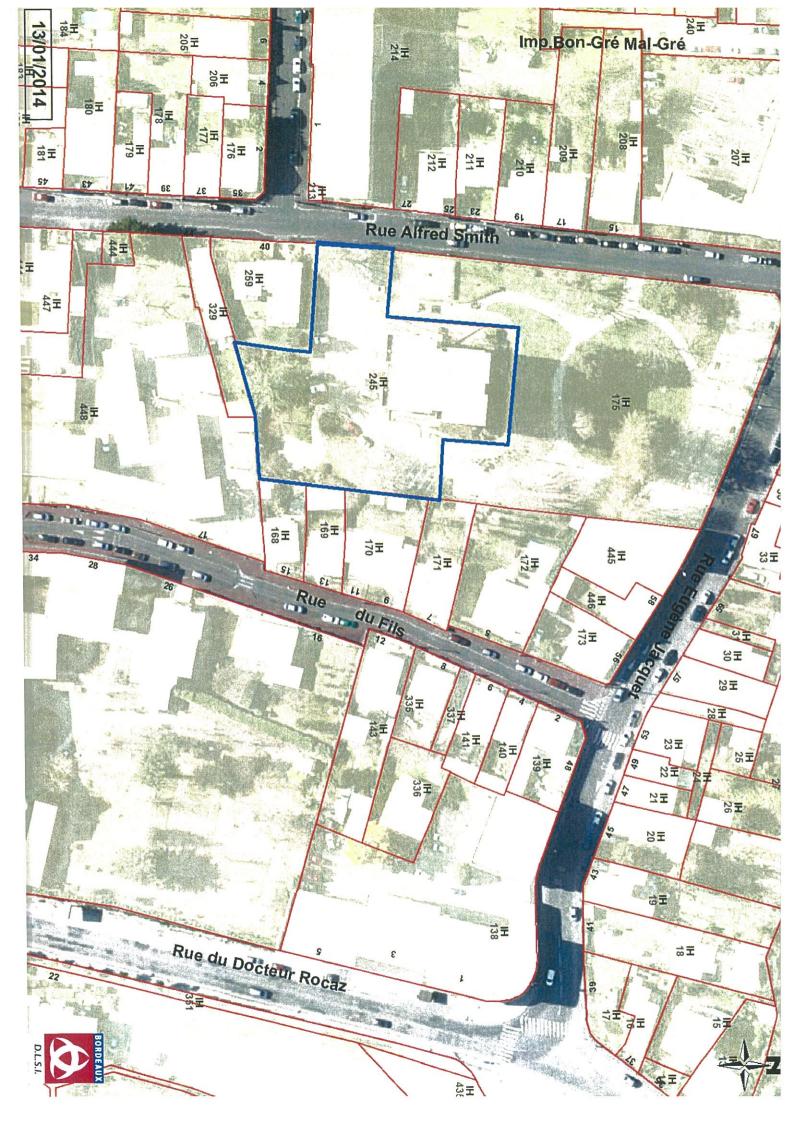
Merci.

Je mets donc aux voix l'ensemble de ces délibérations.

Votes contre?

Abstentions?

Merci. Elles sont adoptés à l'unanimité.



Transfert de propriété à titre de rétrocession, déclassement du domaine public et cession du terrain situé cours Dupré de Saint Maur. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son programme de construction de logements en accession libre situé dans le périmètre du Programme d'Aménagement des Bassins à Flot, la société Eiffage IMMOBILIER ATLANTIQUE a demandé à ERDF le déplacement du poste de transformation situé Cours Dupré de Saint Maur, cet équipement étant reconstitué à l'intérieur du projet immobilier. La société a ensuite sollicité la Ville de Bordeaux pour l'acquisition du terrain d'assiette, nécessaire à la réalisation du projet, cadastré SD 37 pour 17 m² environ.

Ce terrain a été acquis par ERDF dans le cadre du contrat de concession de distribution publique d'électricité. Il s'agit donc d'un bien de retour, propriété de l'autorité concédante contrairement aux mentions figurant à la Conservation des Hypothèques. En effet, en application du Cahier des Charges de la Concession pour le Service Public de la Distribution d'Energie Electrique et plus précisèment de son article 7, ce terrain a été acquis par le concessionnaire en vue d'être intégré en tant que bien de retour dans le domaine concédé.

Le poste de transformation ayant été démantelé par ERDF et la parcelle désaffectée, il convient donc de procéder à la signature d'un acte rectificatif de propriété pour réintégrer ce bien dans le patrimoine communal avant de procéder à sa cession au profit de la société Eiffage IMMOBILIER ATLANTIQUE.

Le terrain a été évalué par le service de France Domaine à la somme de 5 950 euros HT dans son rapport en date du 16 décembre 2013.

La cession au profit de la société Eiffage Construction sera donc réalisée sur cette base après déclassement de l'emprise du domaine public étant entendu qu'elle prendra à sa charge tous les frais découlant de cette opération.

Afin de faciliter la transaction, les actes seront signés de façon concomitante.

En conséquence nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir

#### Décider :

- de conclure un acte rectificatif de propriété avec ERDF du terrain situé Cours Dupré de Saint Maur cadastré SD 37 par une convention de restitution de terrain en concession.
- le déclassement de cette emprise du domaine public
- la cession de la parcelle cadastrée SD 37 à la société EIFFAGE IMMOBILIER ATLANTIQUE, ou à toute société qui viendrait s'y substituer, moyennant un prix de 5 950 euros HT, TVA au taux en vigueur en sus.
- L'encaissement de cette somme au budget de l'exercice concerné.

Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération.





# Convention de restitution de terrain en concession

#### ENTRE:

La Ville de BORDEAUX ci-après dénommée « l'autorité concédante », représentée par Monsieur Nicolas FLORIAN dûment habilité à cet effet en sa qualité d'Adjoint au Maire de la Ville de BORDEAUX,

d'une part,

ET

Electricité Réseau Distribution France, société anonyme à conseil de surveillance et directoire immatriculée au Registre du commerce et des sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social Tour Winterthur, 102 Terrasse Boieldieu, 92 085 Paris La Défense Cedex, ci-après dénommée « ERDF » représentée par Monsieur Cyrille ABONNEL, dûment habilité à cet effet en sa qualité de Directeur Territorial d'ERDF Gironde,

d'autre part,

Désignées ci-après par les « parties

Il a été convenu ce qui suit :

#### Préambule:

ERDF, venant aux droits et obligations d'EDF, est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, concessionnaire sur le territoire de la Commune de BORDEAUX.

A ce titre, ERDF gère et exploite l'ensemble des biens concédés et, en particulier, le terrain cadastré Commune de BORDEAUX section SD numéro 37 dont le propriétaire, au vu des informations données par la Conservation des Hypothèques, est EDF.

Ce terrain ayant la qualité de bien de retour de la concession de distribution publique, il est propriété de l'autorité concédante contrairement aux mentions figurant à la Conservation des hypothèques. En effet, en application du cahier des charges de la concession de distribution publique d'électricité, ce terrain a été acquis par le concessionnaire en vue d'être intégré en tant que bien de retour dans le domaine concédé.

Article 1er: Objet

Le terrain visé en préambule a cessé d'être affecté au service public de la distribution d'électricité et n'accueille plus aucun ouvrage de distribution publique d'électricité. Le poste de transformation

implanté sur ce terrain ayant été démantelé, le terrain n'a plus vocation à demeurer dans le domaine

concédé.

En conséquence, le terrain sera restitué à compter de la signature de la présente convention, à l'autorité

concédante qui l'accepte en l'état.

A compter de la restitution, ERDF renonce définitivement au droit de jouissance du terrain.

Article 2: Etat du terrain

L'autorité concédante accepte de prendre possession en l'état du terrain qui lui est restitué par ERDF.

ERDF fera ses meilleurs efforts pour porter à la connaissance de l'autorité concédante la présence de

déchets tels que définis par l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement.

Article 3 : Indemnité

La valeur nette comptable figurant dans les livres d'ERDF se rapportant au terrain objet de la présente

est égale à 0 euro.

Article 4: Information de l'administration fiscale

ERDF tiendra informée l'administration fiscale de cette restitution.

Article 5- Prise d'effet

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties.

Elle prendra fin lorsque l'ensemble des obligations des parties aura été accompli.

Article 6 - Différend

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention devra faire l'objet d'une recherche de conciliation amiable préalablement à toute action contentieuse. A défaut d'accord, le

différend sera soumis au tribunal compétent.

Fait à	Fε	ait	à.	٠.																	
--------	----	-----	----	----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pour l'autorité concédante

Pour ERDF

Nicolas Florian Maire Adjoint

Cyrille ABONNEL
Directeur Territorial
ERDF Gironde



# Fonds d'Intervention Local 2014. Affectation de subventions.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 16 décembre 2013 en a précisé le montant pour l'exercice 2014.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Bordeaux Maritime / Chartrons - Grand Parc – Jardin Public / Centre Ville / Saint Augustin – Tauzin – Alphonse Dupeux / Nansouty - Saint Genès / Bastide / Caudéran, selon les propositions des Maires Adjoints des quartiers concernés.

#### **QUARTIER BORDEAUX MARITIME**

Crédit 2014 : 50 450 euros Report 2013 : 3 432,88 euros **Total disponible : 53 882,88 euros** 

Montant déjà utilisé : O euro

Affectation proposée : 29 600 euros Reste disponible : 24 282,88 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Atelier Graphite	Aide à la mise en place de permanences d'écrivain public.	5 010
Boxing Club Bacalanais	Aide au fonctionnement de l'association et à l'achat de matériels.	1 000

Fondation d'Auteuil	Soutien au projet DIAPOSON et plus particulièrement au Pôle Accueil Ecoute et Orientation porté par les apprentis d'Auteuil.	1 000
Association sportive du golf de Bordeaux-Lac	Aide à la mise en place du 6 <sup>ème</sup> Trophée Seniors de Bordeaux- Lac.	800
Kfé des Familles	Soutien au projet d'action solidaire et de participation des habitants.	1 500
Foot Ball Club Bordeaux Aquitaine 33	Aide au fonctionnement de l'association.	500
ECLATS	Soutien à la mise en place d'une action musicale au sein de l'école Labarde.	240
Bordeaux Maritime Sauvetage et Secourisme	Participation au fonctionnement de l'association et à l'achat de planches et Stand Up Paddle.	1 000
Référence Aquitaine	Aide au fonctionnement de l'association et à l'opération de communication.	500
Association Sportive Charles Martin	Soutien aux actions programmées pour les enfants et familles du quartier Bacalan.	1 500
APOGIA	Aide au fonctionnement de l'association et aux animations mises en place au sein du quartier Les Aubiers/Ginko.	800
Collectif Bordeaux-Marinopole	Participation à la préservation et restauration de collections à présenter dans le futur musée de la mer aux Bassins à Flots.	250
Régie de quartier Habiter Bacalan	Mise en place d'un tournoi de football.	1 000
Mascarets	Aide à l'organisation du Festival Nomades.	3 000
Club des Entreprises de Bordeaux	Aide à l'organisation d'un évènement autour du développement durable.	1 500
Isis est au 106	Soutien à la préparation d'une soirée débat UGC THEMA sur le thème : « L'avenir du quartier Bordeaux Maritime pôle d'habitat, de culture et d'emploi ouvert à la Garonne ».	1 000

Amicale des Etablissements Scolaires Laïques de Bacalan	Participation à l'animation du lieu d'exposition de la structure (5 rue Joseph Brunet).	1 500
Collectif de Ressources Culturelles Bordonor	Aide au fonctionnement et à l'animation de la fête de l'association « Bordonor se met au vert ».	5 000
Moto Club Bordeaux Accélération	Aide à l'organisation de la fête de la moto au mois d'août.	500
Le Dessous des Balançoires	Participation à la mise en place d'un atelier écriture et vidéo intergénérationnel entre l'école élémentaire Charles Martin et la RPA La Lumineuse.	1 000
Les Echos du Lac	Aide au fonctionnement de l'association.	1 000
TC	29 600	

# QUARTIER CHARTRONS - GRAND PARC - JARDIN PUBLIC

Crédit 2014 : 52 950 euros Report 2013 : 251,38 euros

Total disponible : 53 201,38 euros

Montant déjà utilisé : 10 950 euros Affectation proposée : 5 352 euros Reste disponible : 36 899,38 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants
		(en euros)
Association Culturelle du Marché des Chartrons	Aide à l'organisation de la 15 <sup>ème</sup> édition du Marché de la Poésie dans le cadre du Printemps des Poètes.	2 500
Les Colchiques de Condorcet	Aide à l'achat de livres.	852
GP Intencité Centre Social et Culturel du Grand Parc	Soutien aux animations proposées par l'association lors du Carnaval du Grand Parc.	2 000
то	TAL	5 352

# **QUARTIER CENTRE VILLE**

Crédit 2014 : 51 300 euros Report 2013 : 9 062,43 euros **Total disponible : 60 362,43 euros** 

Montant déjà utilisé : 5 500 euros Affectation proposée : 13 300 euros Reste disponible : 41 562,43 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Bordeaux Compostelle Hospitalité Saint Jacques	Soutien à la mise en place d'un gîte jacquaire à Bordeaux.	2 000
Isis est au 106	Aide à l'organisation d'une soirée UGC THEMA par l'association sur le thème « Bordeaux ville rêvée des Français, ville où il fait bon vivre. Réalité ou fantasme ? ».	1 800
AD OCCE 33 coopérative scolaire école élémentaire Albert Barraud	Aide pour la mise en place d'échanges culturels entre une classe française et une classe allemande.	1 500
TAF- TAF Théâtre	Soutien à la mise en place d'un spectacle déambulatoire dans les ruines du Palais Gallien.	1 500
Les Petits Débrouillards Aquitaine	Aide au fonctionnement de l'association.	1 000
OXYGENE	Participation au financement d'un local.	2 000
Association des Riverains du Quartier Ornano Gavinies	Aide au fonctionnement de l'association.	500
Agora des Arts	Aide à la mise en place d'un concours de peinture dans les rues de Bordeaux.	2 000
Union Saint Bruno	Participation à la réalisation du Printemps des Poètes.	1 000
T	OTAL	13 300

# QUARTIER SAINT AUGUSTIN - TAUZIN - ALPHONSE DUPEUX

Crédit 2014 : 50 800 euros

Report 2013: 0 euro

Total disponible : 50 800 euros

Montant déjà utilisé : 7 100 euro Affectation proposée : 9 996 euros Reste disponible : 33 704 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Le 4 de Bordeaux	Aide au fonctionnement de l'association.	2 000
Comité de Quartier Saint Augustin Nord	Aide au fonctionnement de l'association.	1 000
O Demeter	Participation à la mise en place de la manifestation culturelle de l'association.	500
AD OCCE 33 coopérative scolaire école élémentaire Paul Bert	Participation à l'accueil d'une classe de Bogota.	96
Comité d'animation et d'amélioration du cadre de vie du quartier Georges V	Aide au fonctionnement de l'association.	1 600
Saint Augustin 2015	Aide au fonctionnement de l'association.	1 700
Saint Augustin 2015	Aide à l'organisation de la Fête du Printemps.	2 000
Maison de Quartier de Saint Augustin	Aide à la mise en place d'un jardin pédagogique.	1 100
TC	OTAL	9 996

#### **QUARTIER NANSOUTY - SAINT GENES**

Crédit 2014 : 50 600 euros Report 2013 : 358,92 euro **Total disponible : 50 958,92 euros** 

Montant déjà utilisé : 29 201,54 euros Affectation proposée : 10 000 euros Reste disponible : 11 757,38 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants
		(en euros)
Sew&Laine	Aide à la rénovation des locaux de	2 000
	l'association.	
	Aide au fonctionnement de	
Association Autour de la Flèche	l'association des commerçants de	500
	Saint Michel.	
	Soutien à la réalisation d'une	
Skinjackin Bordeaux	fresque, placette Bertheroy, en	4 000
Okinjackin Boracaax	collaboration avec les élèves du	4 000
	groupe scolaire Deyries.	
	Participation à l'organisation de	
Parallèles Attitudes Diffusion	Bordeaux mon Tremplin dans	2 000
Turdiolos Attitudes Birtusion	l'auditorium du lycée Saint-Genès	2 000
	le 12 janvier 2014.	
L'Autre - Association des	Organisation d'une exposition de	
Etudiants en Anthropologie	photographies réalisées par des	1 500
Sociale et Culturelle	femmes en errance à Bordeaux.	
TO	TAL	10 000

# **QUARTIER BASTIDE**

Crédit 2014 : 40 200 euros Report 2013 : 121,47 euros Total disponible : 40 321,47 euros

Montant déjà utilisé : 25 700 euros Affectation proposée : 12 000 euros Reste disponible : 2 621,47 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association des Centres d'Animations de Bordeaux – Centre d'Animation Benauge	Soutien au festival « Clair de Bastide ».	4 000
Association des Centres d'Animations de Bordeaux – Centre d'Animation Queyries	Aide à la mise en place de « Queyries fait son cirque ».	4 000
Girondins de Bordeaux Handball Club	Soutien au développement d'actions à caractère social dans le quartier.	4 000
то	TAL	12 000

#### **QUARTIER CAUDERAN**

Crédit 2014 : 51 500 euros Report 2013 : 0 euro

Total disponible : 51 500 euros

Montant déjà utilisé : 4 695 euros Affectation proposée : 11 851,15 euros Reste disponible : 34 953,85 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Club Athlétique Municipal de Bordeaux – section Gymnastique Rythmique	Participation à l'achat d'un praticable moquette.	2 289,60
Club Athlétique Municipal de Bordeaux – section Tennis de Table	Aide à l'achat de matériel sportif spécifique pour la préparation physique.	1 861,55
Comité de Bienfaisance et de Défense des Intérêts du Quartier Caudéran Sud	Aide au fonctionnement et à la mise en place d'activités diverses.	2 000
Stade Bordelais ASPTT – section Pétanque	Soutien à l'organisation d'un concours de pétanque.	200
Société Saint Vincent de Paul – Conférence Saint Amand	Participation aux frais de fonctionnement du véhicule « Fiat Ducato » de l'association.	700
Association des Commerçants de la Barrière Judaïque	Aide à l'organisation du marché « Bric à Brac ».	2 000
La Maison des Nounous	Soutien à l'acquisition de poussettes pour le bon fonctionnement de l'association.	1 800
Association Sportive du collège Saint-André	Participation au renouvellement du matériel de l'association.	1 000
TC	OTAL	11 851,15

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

# ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

#### M. FLORIAN. -

Pour cette délibération je laisserai le soin aux maires adjoints de quartiers de répondre s'il devait y avoir des questions sur la ventilation des sommes.

Simplement je m'adresse aux nouveaux siégeant ici dont je fais partie. Rappeler que depuis 2008 le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local, que des enveloppes quartier par quartier ont été affectées, que lors de la séance du 16 décembre 2013 pour le vote du budget les montants et les enveloppes ont été précisés pour chacun des quartiers.

Sur cette base il s'agit de proposer l'affectation de ces crédits sur les quartiers concernés : Bordeaux Maritime, Grand Parc, Centre Ville, Saint Augustin, Saint Genès / Nansouty, Bastide et Caudéran.

Rien ne vous échappe si vous remarquez qu'il y a des reports sur les crédits 2013 qui ont été réaffectés sur 2014.

#### M. LE MAIRE. -

M. GUENRO

#### M. GUENRO. -

Monsieur le Maire, chers collègues, au-delà de l'identité de chaque association bénéficiaire nous continuons à contester le principe de fonctionnement du FIL, contestation en lien avec l'organisation des conseils de quartiers dont on a parlé tout à l'heure.

Ce fonctionnement nous apparaît en effet peu transparent sur au moins deux points, d'une part concernant l'évaluation de la pertinence des actions et des associations soutenues, d'autre part sur les écarts d'attribution de subventions entre associations.

Pour ces raisons et pour faire court sur un sujet déjà débattu nous nous abstiendrons.

# M. LE MAIRE. -

Sur ce point je considère que la mise en place du FIL a été utile et que ce dispositif est une réussite.

Comme l'a dit tout à l'heure M. Fabien ROBERT, les attributions de subventions ne sont pas décidées à la seule initiative du maire adjoint de quartier, mais il y a une procédure de consultation à l'intérieur de la commission permanente.

Quant à la transparence, elle est totalement assurée par le vote de ce Conseil Municipal puisque si le Conseil Municipal ne vote pas il n'y a pas d'attribution du FIL, naturellement.

Et toutes les précisions peuvent être apportées en demande à vos questions.

Donc votre prise de position est une prise de position de principe et globale qui n'amènera pas à modifier la pratique sur ce point parce que je pense que c'est un progrès.

Je prends note de l'abstention du groupe socialiste.

Idem pour les Verts.

Le groupe Front National vote.

Merci. Il en est ainsi décidé.